

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an . . . . . fr. 10.—
Six mois . . . . . » 5.—
Trois mois . . . . . » 2.50

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne
Pour les annonces
d'une certaine importance
on traite à forfait.

JOURNAL QUOTIDIEN et FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, Du 1<sup>er</sup> Juin 1899, Départs p<sup>r</sup>, GARE CHAUX-DE-FONDS, Arrivées de, Du 1<sup>er</sup> Juin 1899, ADMINISTRATION, BUREAUX DE RÉDACTION.

L'IMPARTIAL de ce jour paraît en 12 pages avec le grand feuilleton.

Tirage: 7600 exemplaires

LUNDI 14 AOUT 1899

La Chaux-de-Fonds

Panorama international, Léopold-Robert 53: « La Suisse romande ».

Sociétés de musique

Estudiantina. — Répétition à 8 heures et demie au local.

Sociétés de chant

Chœur mixte de l'Eglise nationale. — Répétition, à 8 1/2 h., salle de chant du Collège industriel.

Sociétés de gymnastique

Hommes. — Exercice, à 8 1/2 h., au local.

Réunions diverses

L. O. G. T. « Loge Fidélité ». Assemblée lundi à 8 1/2 heures du soir.

L'Aurore. — Répétition, à 8 1/2 h., au local.

Évangélisation populaire. — Réunion publique.

Mission évangélique. — Réunion publique.

Groupes d'épargne

Le Rücher. — Assemblée réglementaire, à 9 h.

La Flotte. — Assemblée, à 9 1/2 h. du soir.

Allg. Arbeiter-Verein. — Versammlung, 8 1/2 Uhr.

Clubs

Club nouchâtelois. — Perception des cotisations, à 8 heures du soir, au local.

L'Anonyme. — Réunion à 8 heures et demie au local.

Club du Mystère. — Assemblée à h. du soir.

Club du Potet. — Réunion quotidienne à 9 1/2 h.

Club du « Courant d'Air ». — Réunion tous les soirs vers la Loge.

Club du Palet. — Réunion tous les soirs de beau temps.

Concerts

Brasserie du Square. — Tous les soirs.

Brasserie de la Métropole. — Tous les soirs.

Brasserie de la Lyre. — Tous les soirs.

MARDI 15 AOUT 1899

Sociétés de musique

Philharmonique italienne. — Répétition, à 8 1/2 h.

Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, à 8 1/4 h.

Intimité. — Répétition de l'orchestre, à 8 1/4 h. s.

Sociétés de chant

Cécilianno. — Répétition, à 8 1/2 h. du soir.

Union Chorale. — Répétition générale, à 8 1/2 h.

Helvetia. — Répétition partielle, à 9 h.

Frohenn. — Gesangstunde, um 9 Uhr

Chorale de la Croix-Bleue. — Répétition à 8 heures et demie au local de la Croix-Bleue. Amendable.

Sociétés de gymnastique

Ancienne Section. — Exercices, à 9 h., à la Halle.

L'Haltère. — Exercices, à 8 1/4 h., au local.

Réunions diverses

L. O. G. T. « Loge Festung ». — Versammlung Dienstag 8 1/2 Uhr.

Société fédérale des sous-officiers (groupe d'escrime). — Leçon à 8 h. et demie au local. (Parc 76)

Réunion de tempérance et d'évangélisation, 8 1/2 heures. (Salle de Gibraltar n° 11).

Union chrétienne des jeunes filles. — Réunion, à 8 heures. (Fritz Courvoisier, 17.)

Clubs

Club d'escrime. — Leçon, à 8 heures, au local.

L'Ecole de journalisme de Paris

La Société de la presse suisse, qui compte encore trop peu de membres, a décidé de propager les notions utiles que tout journaliste devrait posséder, dès l'entrée de sa carrière, afin de suppléer chez nous à l'absence d'instruction professionnelle.

Paris sera doté, dès le 6 novembre prochain, d'une première école de journalisme; les cours comprendront des séances professionnelles de rédaction, l'histoire de la presse, la législation de la presse, l'histoire contemporaine, traitée au point de vue du journalisme politique, et des leçons pratiques; nous en avons le programme sous les yeux; il doit être rendu public par les journaux et affiché dans les universités de France et de l'étranger.

La Revue des Revues du 15 juin nous annonce que cette première Ecole de journalisme

sera installée, dès l'automne prochain, au Collège libre des sciences sociales; les étudiants peuvent déjà s'y inscrire.

C'est à la suite du rapport, au cinquième congrès international de la presse à Lisbonne, en 1898, sous les auspices du regretté Albert Bataille et de Paul Oeker, que cet enseignement professionnel a paru nécessaire aux futurs journalistes.

Le journalisme est une profession, et ceux qui s'y vouent doivent posséder une préparation professionnelle comme les ingénieurs, les professeurs, les médecins et les notaires; de plus, la presse est un pouvoir social qui doit s'ouvrir à des candidats informés de ses droits et de ses devoirs. L'enseignement leur sera donné aussi bien professionnellement, par des leçons techniques et par des travaux pratiques, que par des cours historiques et juridiques.

A. Périer, l'un des directeurs du Figaro, a été le promoteur actif de ce mouvement et a approuvé le rapport d'Albert Bataille, à Lisbonne; le journalisme ne se recrute pas parmi les déraïnés et les ratés des autres professions. En Allemagne, Adolf Koch a organisé un cours libre de journalisme à l'Université de Heidelberg; ce professeur, né en 1855, fait un cours de la presse et du journalisme, en Allemagne; on sait que l'association des journalistes allemands a une organisation puissante, et qu'elle a siégé, récemment, au congrès de Zurich; aux États-Unis, l'université a aussi ouvert ses chaires à l'enseignement du journalisme à Chicago, dans le Nebraska, en Pensylvanie et la Caroline du Nord; les cours comportent une période de quatre ans, en Pensylvanie, sous la direction de John F. Johnson.

Périer annonçait à Bataille, d'Amsterdam, le 20 septembre 1898, que le Figaro ouvrirait les portes de son hôtel, de la rue Drouot, aux jeunes gens, de tous les pays, fréquentant les cours professionnels journalistes de Paris; l'étude des langues étrangères sera aussi utile aux futurs journalistes, qui recevront des préceptes de moralité et de courtoisie, nécessaires à obtenir le crédit, la confiance et le respect pour la mission sociale du journalisme dans le bien, le progrès et l'agrément de l'humanité; les associations de la presse des différents pays voteront un ordre du jour, constituant des conférences et cours pratiques gratuits, pour l'enseignement professionnel du journalisme; elles se promettent de faciliter réciproquement leur tâche par le compte-rendu de leurs travaux et la protection des jeunes journalistes, envoyés à l'étranger, pour compléter leurs études. (Lisbonne 1898.)

Les étudiants de l'Ecole de journalisme au Collège libre des sciences sociales paieront un droit de dix francs; cette institution offre des cours gratuits pour adultes, rue de Tournon, les divers professeurs sont nommés aujourd'hui; Henry Fouquier, le chroniqueur bien connu, fera les cours professionnels de rédaction, y compris le reportage; des conférences sur les points spéciaux du programme seront confiées à des spécialistes; J. Cornély, rédacteur courageux et éloquent du Figaro sera professeur de l'histoire de la presse; quant à la législation de la presse, c'est l'affaire de Jean Cruppi, député, avocat général à la Cour de cassation; il rappellera l'évolution historique de son pays, traitera de la législation comparée, du droit de la presse en Angleterre, de la loi française de 1881 et des projets et réformes à y apporter; enfin, Ch. Seignobos, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris, aura à instruire ses auditeurs de la vie politique contemporaine à l'étranger, de l'état actuel des partis, de la description des constitutions et gouvernements et de la terminologie politique dans les principaux Etats civilisés. N'oublions pas les cours pratiques d'impression, composition et de mise en pages, ainsi que les visites et travaux dans les ateliers du Figaro.

L'Ecole de journalisme de Paris sera utile aux Français et à tous ceux qui voudront en profiter; il nous paraît que l'étude approfondie de l'étranger, connu trop superficiellement sur les rives de la Seine est nécessaire à nos voisins de France, beaucoup trop confinés dans leur tour d'ivoire gauloise. L'institution nouvelle doit débiter dans quelques mois et

nous devons la signaler comme une tentative sérieuse de l'amélioration graduelle du journalisme français.

En Suisse, les Universités paraissent favorables aux démarches de la Société de la presse suisse, qui a déjà donné, à notre journalisme national, une impulsion heureuse au perfectionnement raisonné de nos divers organes de l'opinion publique suisse.

L. B.-J.

LE PROCÈS DE RENNES

Rennes, 12 août.

Les portes sont ouvertes à six heures. Une grande animation règne dans la cour et devant l'entrée. Les témoins et les journalistes gagnent en hâte leurs places respectives et, en un clin d'œil, tout le local est garni.

On s'attend généralement à une séance des plus intéressantes, les dépositions qui vont être faites devant avoir, assure-t-on, une très grande importance.

A 6 h. 30, l'huissier annonce: « Le conseil ! » Le silence se fait immédiatement. Les juges prennent place.

L'audience est ouverte.

L'accusé est introduit. Il s'avance, marchant d'un pas rapide, précédé d'un capitaine de gendarmerie. Pas un muscle de son visage ne bouge; le regard est d'une netteté frappante derrière le lorgnon. Avec une raideur toute militaire, Dreyfus, les épaules légèrement inclinées à droite, gravit vivement les marches de l'escalier de l'estrade, puis, s'arrêtant brusquement, les talons joints et fixant le tribunal, il fait le salut militaire.

— Asseyez-vous, dit le président.

Dreyfus s'assied, ôte son képi et le dépose sur ses genoux.

Le président demande à Dreyfus pourquoi, le 18 janvier 1895, à l'île de Ré, il avait dans sa poche une copie du bordereau ?

— C'était, répond Dreyfus, pour conserver exactement le texte de ce document, dont je n'avais eu connaissance que lors des débats à huis clos.

Le président remarque alors :

« C'était votre droit, puisque la loi autorise la copie des pièces pour l'accusé et ses défenseurs. »

Le commissaire du gouvernement fait donner lecture par le greffier du rapport du Dr Ranson relativement aux mesures prises pour le transfert de Dreyfus de l'île de Ré à Cayenne. On vit l'accusé, à bord, assis sur un escabeau, fondant en larmes. Personne ne devait lui adresser la parole.

Il est également donné lecture d'une protestation du Dr Ranson contre les paroles qui lui ont été attribuées par un journal parisien. M. Ranson déclare que ces propos sont un « pur roman ».

L'audition des témoins commence ensuite.

M. Delaroche-Vernet déclare qu'il a servi d'agent de transmission entre les ministères de la guerre et des affaires étrangères pour l'interprétation d'une dépêche (la dépêche Panizzardi). Le travail étant très minutieux et cette traduction tout hypothétique, il y eut de nombreuses ébauches. Finalement un texte fut arrêté. Il s'agissait du télégramme du 2 novembre 1894.

M. Paléologue, confronté avec M. Delaroche-Vernet, déclare à son tour qu'il y a un certain flottement sur la question de savoir si deux textes ont été remis au ministère de la guerre. Mais il est certain qu'un seul texte a été remis « officiellement ». Personne ne l'a contesté.

Sur une question de M<sup>e</sup> Labori, M. Paléologue déclare que, dans cette dépêche, il y a un mot qui peut être compris comme signifiant « preuves » ou « relations », mais on ne peut pas admettre les deux interprétations à la fois. C'est l'une ou l'autre.

M. Casimir-Perier, ancien président de la République, s'exprime comme suit: « Vous venez de me demander, monsieur le président, de dire la vérité, toute la vérité. Je l'ai juré. Je la dirai sans réticences, sans réserves, tout entière. Quoique je l'aie déjà dite dans le passé, on persiste à croire ou à dire que je connais seul et que je n'ai pas exposé tout ce

que la justice aurait à savoir. Cela est faux. Eh bien ! par respect pour la conscience des juges et pour fixer l'opinion des hommes de bonne foi, je dois déclarer ceci : Je ne sais rien que ce que j'ai déjà dit. C'est le général Mercier qui me fit part de ce fait que des fuites se produisaient dans les bureaux de l'état-major de la guerre. Il m'annonça qu'une pièce dénonçant la chose avait été trouvée dans une ambassade étrangère. Le général Mercier me dit aussi qu'une pièce, « ce canaille de D... », avait été communiquée au conseil de guerre, mais je n'ai pas compris que ce document avait été communiqué aux membres du conseil exclusivement ».

L'ancien président de la République ajoute : « Le 5 janvier, le ministre des affaires étrangères se trouvant dans le Midi, l'ambassadeur d'Allemagne s'est rendu auprès du président du conseil et lui a communiqué une dépêche qu'il avait reçue de M. de Hohenlohe, au nom de l'empereur. L'ambassadeur pria en même temps le président du conseil d'obtenir de moi une audience, le télégramme de M. de Hohenlohe insistant pour que la question fût traitée avec moi personnellement ».

M. Dupuy vint me rendre compte de cette demande en me remettant le texte de la dépêche, et j'indiquai pour le lendemain un rendez-vous à l'ambassadeur. L'entretien eut lieu le lendemain dimanche, à une heure de l'après-midi. Dans la dépêche communiquée par l'ambassadeur, on demandait au président de la République, et personnellement à M. Casimir-Perier, pourquoi l'ambassade se trouvait impliquée par la presse dans l'affaire Dreyfus et, si elle ne devait pas l'être, on réclamait un démenti formel.

Après avoir relu la dépêche, je fis remarquer à l'ambassadeur d'Allemagne que sa demande était quelque peu insolite, que j'étais un chef d'Etat irresponsable et qu'il serait normal de traiter cette affaire avec le ministre responsable, en son absence avec le président du conseil. Mais, ajoutai-je, puisqu'il était fait appel à ma loyauté d'homme privé, l'ambassadeur saurait tout. Je déclarai alors qu'une pièce avait été trouvée à l'ambassade d'Allemagne.

L'ambassadeur me répondit que cela ne lui paraissait pas possible; que l'ambassade recevait assurément beaucoup de pièces, mais qu'aucun document important ne pouvait s'être trouvé distrait. Je répliquai que, fort heureusement, nous ne considérons pas cette pièce comme importante; que, cette déclaration faite, ni le gouvernement ni moi n'impliquions l'ambassade d'Allemagne dans cette affaire; que rien n'établissait d'ailleurs que cette ambassade eût sollicité une communication et que nous ne la rendions pas plus responsable de ce qu'elle recevait que nous ne pouvions être responsables nous-mêmes des papiers qu'on nous apportait, mais qu'il suffisait qu'on eût trouvé dans une ambassade étrangère un document qu'on croyait émaner d'un officier français pour établir la culpabilité de cet officier. L'ambassadeur insista pour obtenir une note très catégorique dégageant l'ambassade. Je fis remarquer que cette note ne devait pas viser l'ambassade d'Allemagne seule, mais toutes les autres ambassades et légations à Paris, qui pourraient se trouver d'autant plus visées qu'on dégageait une seule puissance.

J'expliquai qu'il appartenait non pas à moi, mais au président du conseil, de rédiger une note qui selon moi, ne devrait pas différer sensiblement des communications antérieures, déjà publiées dans le même sens, car, autrement, on rechercherait des divergences dans la forme et un aliment risquerait d'être fourni aux discussions. Je soumis à l'ambassadeur la note publiée peu de jours auparavant par les soins de l'agence Havas, en exprimant la pensée que, si le président du conseil acceptait en principe la publication d'un communiqué, les termes devaient en être à peu près ceux de la note Havas. Sur la demande de l'ambassadeur, je lui assignai un nouveau rendez-vous avec le président du conseil; mais, quelques jours plus tard, il me fit dire que l'incident pouvait être considéré comme clos.

(Voir suite en 2<sup>me</sup> feuille.)

BANQUE FEDERALE (Société anonyme) LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 14 Août 1899.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/4 de commission, de papier bancaire sur:

Table of exchange rates for various countries including France, London, Germany, Italy, Belgium, Amsterdam, Rotterdam, Vienna, New-York, and Switzerland.

Avis officiels DE LA Commune de la Chaux-de-Fonds

Police du Cimetière

Le public est avisé que conformément à l'article 85 du Règlement sur les Inhumations et le Cimetière communal de La Chaux-de-Fonds, tous les monuments, jardins et plantations non entretenus, seront enlevés d'ici au 20 août 1899, s'il n'est pas pourvu à leur entretien.

JUCKER-WEGMANN PAPIERS en GROS ZURICH

Spécialités de PAPIERS pour l'HORLOGERIE SOIE-BULLE JAPONAIS PAPIER ROUILLE PARCHEMIN d'emballage pour Expéditions d'outre-mer.

BUREAU DE PLACEMENT NEUCHÂTEL

demande de suite des cuisinières, sommeliers et filles pour faire le ménage. Bons gages. 8762-9

Prêt 15,000 fr. sont offerts en prêt pour le 15 août. S'adresser à M. Aug. Jaquet, notaire, Place Neuve 12. 9892-2

60 ANNÉES DE SUCCÈS DEUX GRANDS PRIX (LYON 1894, BORDEAUX 1895) HORS CONCOURS Membre du Jury, Expositions Rouen 1896, Bruxelles 1897. ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

PETIT PIERRE & Co Rue Jaquet-Droz 43

demandent tout de suite un Visiteur-acheveur p<sup>r</sup> la petite montre or. 9909-2

1000 timbres différents, bien assortis à 12 fr. 50. 100 timbres différents, bien assortis, à 1 fr. 25. Contre remboursement, port en sus. Envois par P. BANDELIER Saint-Imier 8597-10\*

On demande

pour entrer de suite, un bon finisseur ayant travaillé dans la chimie et un bon teneur de feu. S'adr. chez M. Jules Schweingruber, successeur, fabr. de ressorts, St-Imier. n 5595-J 9862-2

Deux bons polisseurs

de boîtes métal et acier sont demandés de suite ou dans la quinzaine à l'Usine de Jean Gerber et fils, à Delémont. n-6013-J 9917-2

Garçon de peine

Un jeune homme de 18 à 20 ans trouverait emploi de suite chez Grosch & Greiff, rue Léopold-Robert 58. 9718-1

Envoi par Poste

- 2 1/2 kil. Salami maigre 1<sup>re</sup> qual. Fr. 6.50
2 1/2 » Saucisson de ferme, amér. fumé . . . . . 5.50
9 » Saindoux, extrafin . . . . . 11.15
10 » Lard maigre . . . . . 14.20
10 » Filets . . . . . 14.
10 » Lard gras . . . . . 11.60
10 » Jambonneaux . . . . . 12.40
5 » Margarine à la crème, douc. » 9.-
5 lit. Huile d'olive extrafine av. burette . . . . . 10.50
5 » Huile à salade . . . . . 6.-
10 kil. Macaronis italiens . . . . . 7.-
5 » Café vert, fin. Fr. 6 et 8. » 6.80
5 » Café vert, extrafin . . . . . 9.40
5 » Café perlé, ext. fin. Fr. 7.40 » 8.50
5 » Café torréfié n° 3 . . . . . 12.-
5 » Café torréfié n° 5 . . . . . 8.80

Grand choix. Marchandise première qualité, contre remboursement, port en plus. W. KOPFMANN, Bâle. n-3672-Q 9217-1

Spécialité d'ALLIANCES

Grand choix toujours au complet et en différentes largeurs. 2370-49\* Oscar FRÉSARD Hôtel Central — LA CHAUX-DE-FONDS — Téléphone —

Articles de voyage

- Malles et Valises. Plaid et Sacoches. Paniers. - Courroies. Verres et Gobelets. ARTICLES DE FANTAISIE Vases à fleurs. 1608-162 Eponges. - Plumeaux. Toiles cirées. Linoléums. Au BAZAR NEUCHÂTELOIS Modes. - Corsets. - Escompte 3 % -

CERTIFICAT!

Par les soins que m'a prodigués par voie de correspondance M. O. Mück, méd. à Glaris, j'ai été débarrassé rapidement et sans beaucoup de frais, de rousses, taches et poils que j'avais au visage, ce que je certifie. 2412-3 Wängli (Thurg.), le 22 décembre 1898. Mlle N. LIENHARD. Adresse, O. Mück, médecin, à Glaris (Suisse).

POUR ST-GEORGES 1900

à louer dans une maison d'ordre, ensemble ou séparément: 9201-7\* 1. Un atelier de 8 fenêtres avec cuisine et dépendances. 2. Un bel appartement de 3 pièces, cuisine et dépendances. Parquet partout. Belle exposition au soleil. Prix modéré. S'adr. dès 2 h. après midi, rue du Temple-Allemand 1, au 2<sup>me</sup> étage.

A LOUER

pour le 11 novembre 1899, le 2<sup>me</sup> étage de la maison Versoix 1, Prix du loyer 600 fr. par an. S'adresser à M. P.-G. Gentil, gérant, rue du Parc 83. 9647-2

Société d'Agriculture des Franches Montagnes 9484-1 Billets de Loterie 1899 Prix fr. 1.- TIRAGE LE 16 AOUT 1899

En vente au Magasin de fers Georges DUBOIS, Place de l'Hôtel-de-Ville 9.

BUREAU Henri Vuille Gérant RUE SAINT-PIERRE 10.

A louer pour le 11 Novembre 1899 Nord 52. Sous-sol, deux pièces, cuisine et dépendances. 9646-4

Vente d'un Domaine AU VAL-DE-RUZ

Samedi, 26 août 1899, à 3 heures de l'après-midi, en l'Étude du notaire Ernest Gayot, à Boudevilliers, l'Hoirie Bonhôte-Richardet exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le domaine qu'elle possède au territoire de Fontaines, comprenant: deux bâtiments à l'usage d'habitation (4 logements), grandes dépendances rurales, et 72 1/2 poses de vergers et champs. — Assurance des bâtiments, fr. 33,600. Facilités de paiement moyennant garanties à fournir aux vendeurs. Si le domaine ne se vend pas, on demande un bon fermier pour le 23 avril 1900. (n-900-c) Pour renseignements, s'adresser à MM. Albert et Emile Bonhôte, à Peseux, ou au notaire soussigné. 9477-1 Boudevilliers, le 3 août 1899. Ernest GUYOT, not.

COFFRE-FORT

de construction moderne et solide, bien conservé est à vendre bon marché pour cause de remise de commerce. — Offres sous K. 3696 Z. à MM. Haasenstein et Vogler, La Chaux-de-Fonds. 9138-6\*

Avis aux constructeurs

Carrière Boulevard du Petit-Château Belle pierre de Maçonnerie. Pierre p<sup>r</sup> Mollons Prix avantageux.

On se charge des transports sur chantiers Se recommande, 9265-4 Edmée ROBERT, Parc 45.

Pâte dentifrice Jordan

le meilleur antiseptique de la bouche. 75 c. la boîte. 8430-2 DÉPOT UNIQUE Pharmacie Centrale Rue Léopold-Robert 16

Bicyclettes garanties

210 et 250 fr. LANTERNES gaz acétylène 10 et 13 fr. 5352-5 JEANNERET-LOZE RUE DE LA CHARRIÈRE 26.

W. LABHARDT, dentiste ABSENT Les réparations se font par le mécanicien. 9606-3

Leçons de PIANO

M<sup>lle</sup> L. Kullmer Elève du Conservatoire HOCHS, de Francfort s/M.

RUE DU GRENIER 37. 9781-3

Pour l'Allemagne!

Un JEUNE HOMME capable est demandé pour soigner la correspondance française d'une maison d'exportation. Bonne occasion pour apprendre l'allemand. — S'adresser avec références, sous chiffres B. M. 44, Postlagernd. BAYREUTH (Bavière). n-2182-c 9861-2

Voyageur ou Représentant

expérimenté, de bonne conduite et actif, est demandé dans une maison de vins et spiritueux de la place de Chaux-de-Fonds. Conditions avantageuses pour personne se donnant de la peine. — Adresser les offres au bureau de l'IMPARTIAL, sous chiffres H. E. 9504. 9504-3

Café de Tempérance

La Section de Tempérance de Renan cherche une personne de toute moralité pour tenir le Café de tempérance qu'elle se propose d'ouvrir dans cette localité. Le mobilier du café est à la disposition du preneur. — Pour tous renseignements, s'adresser à son président, M. Adalbert Wuillemier. 9827-2

A Montreux

à remettre du 15 août au 1<sup>er</sup> septembre, un magasin d'épicerie très bien situé. Affaires assurées; conviendrait pour 2 personnes ou dame seule. Reprise 2 à 3000 fr. Petite location, appartement contigu. — Pour tous renseignements, s'adresser rue Léopold-Robert 6, au 1<sup>er</sup> étage, à gauche. 9720-1

Si vous souffrez

de douleurs rhumatismales, de sciaticque, de lombago, enfin de douleurs quelconques Essayez

Le Baume d'Hercule

vous serez étonné de son effet 151-181\* PHARMACIE BOURQUIN

TOURBE

Toujours bien assorti en bonne tourbe noire et brune. — Ed. RUTTI-PERRET, rue de l'Hôtel-de-Ville 19, 9667-9 A la même adresse, on demande quelques bons ouvriers pour porter la tourbe.

26 FEUILLETON DE L'IMPARTIAL

PAS BANALE

PAR ROGER DOMBRE

La comédie ne pouvait se jouer sans elle et l'on n'avait pas le temps de dresser une remplaçante: le rôle à apprendre était long, la musique pas trop facile, et aucune de ces dames ne se sentait capable de remplir ce rôle qui, dans ces conditions, devenait un véritable tour de force.

En désespoir de cause, on s'adressa à Mme Vaganette pour remplacer l'absente. Mais, outre qu'elle n'avait qu'un filet de voix tout au plus juste, la mémoire lui faisait défaut, et enfin, quelle figure eût-elle faite, forte et colorée comme elle l'était, sous le costume et dans le rôle d'une jeune fille alerte et mignonne?

Elle se recusa tout de suite et l'on n'insista pas. On pensait à implorer l'aide de la cadette des demoiselles Bérardoine, lorsque Christian s'écria: — Que nous sommes bons de nous désespérer ainsi quand nous avons sous la main la chère cousine; elle va nous enlever ce rôle avec le brio d'une véritable actrice.

Un harrach triomphant accueillit cette proposition; seules, Mme Vaganette et ses filles aînées demeurèrent silencieuses, hésitantes, flottant entre le désir de voir la pièce tenir debout, et l'ennui de sentir

Charlotte à leurs côtés briller plus qu'elles, peut-être.

— Bah! maman, glissa Eliane à l'oreille maternelle, il est impossible qu'elle ne fasse pas un four complet, cette pauvre Charlotte: en moins de quarante-huit heures, elle ne pouvait pas apprendre la moitié d'un livret, paroles et musique. Pour contenter ces messieurs, laissons-la essayer; tant pis si sa partie sera bien remplie, mais le reste ira, et, au moins, la pièce ne sera pas tout à fait abandonnée.

Mme Vaganette se rendit à ces raisons. Charlotte ne se fit pas prier pour accepter le rôle vacant.

— Bon! fit-elle, ce n'est rien d'apprendre ça; quant à la musique, je la sais déjà; je vous écoutais vous exercer de loin, et j'ai retenu tous les airs.

Ce jour-là, elle lut seulement son rôle dans ce qu'il y avait de parlé, et elle le dit d'une façon si naturelle et si charmante, qu'au lieu de regretter Mme Orval qu'elle remplaçait, on se félicita presque de son absence. Quand vint le tour de la musique, Charlotte chanta si gentiment ses couplets, d'une voix peu exercée peut-être, mais avec tant de brio et d'un organe si souple, qu'on lui fit presque une ovation.

Tu as eu tort, Eliane, de donner à maman ce conseil, dit Lucienne à sa sœur; c'est nous qui faisons un four, va, et non Charlotte. Enfin, ce qui est fait est fait.

A la répétition générale, Mlle Dumorain émerveilla tout le monde, et, le lendemain, devant un auditoire de deux cents personnes, elle remporta un éclatant succès. Quinze jours plus tard, une nouvelle comédie s'organisait chez les Bordenave.

Encouragés par leur première réussite, les mêmes acteurs voulurent récidiver: on réserva le meilleur rôle à Mlle Dumorain et elle allait l'accepter de bon cœur, car jouer la comédie l'amusait, quand Mme Vaganette intervint et affirma que les études de Noémi se ressentiraient de la vie trop mondaine de son institutrice; et se passerait de Charlotte pour cette fois.

On dut s'incliner devant cette décision, et le rôle de Charlotte fut très mal rempli par la personne qui la remplaça. La petite Cendrillon fut donc reléguée de nouveau au dernier plan, avec Bertrand, que les succès

de sa petite amie n'avaient pas du tout enthousiasmé; lui, bien au contraire, depuis quelque temps il paraissait taciturne et farouche comme autrefois, au grand étonnement de Charlotte qui ne comprenait pas ce revirement lorsque sa musique se vendait bien et que son frère annonçait sa prochaine arrivée.

C'est qu'elle ne savait pas, l'innocente enfant, que son grand ami souffrait justement parce qu'il était jaloux, lui aussi; et il était jaloux parce qu'il l'aimait.

Mais pas jaloux à la façon des Vaganette, non certes. Il craignait de voir Charlotte se passionner pour le monde, pour les compliments, les fêtes et les plaisirs qui ne seraient jamais à sa portée.

Il craignait de ne plus l'avoir aussi souvent avec lui, si d'autres l'accaparaient trop; enfin, il se disait: « Que lui fait ma tendresse? Je ne puis lui suffire: je suis pauvre, infirme et triste. Elle est jeune, bien portante et gaie; elle ne s'attachera jamais à moi autrement que d'amitié ou par pitié. »

XVIII

Mais, ce à quoi Mme Vaganette ne s'attendait aucunement, c'est à ce qui va suivre... Une après-midi de la fin du mois d'août, elle fut appelée seule au salon, où elle trouva M. de Gères, l'air ému et joyeux à la fois.

Tout de suite, le cœur de la mère de famille se dilata, et elle prit sa physionomie la plus souriante, pensant avec délices: « Il vient me demander la main d'Eliane. Quel bonheur! et quel dommage qu'Alphonse ne soit pas ici aujourd'hui! »

— Madame, dit le visiteur avec une certaine agitation, je sais que vous ne me connaissez pas de longue date... Mais si, Monsieur, mais si... Pas de longue date, si vous voulez, mais pendant les quelques semaines que nous nous sommes vus, nous nous sommes appréciés... Permettez alors, reprit le jeune homme en s'inclinant à ce compliment, qu'avant de formuler ma demande, je vous expose un peu ma situation. Je suis orphelin, j'ai trente-quatre ans; je ne suis

ni meilleur ni pire que la plupart des hommes, et je possède soixante mille francs de rente au soleil. Pensez-vous que, dans ces conditions-là, je puisse faire un bon mari?

— Mais comment donc, Monsieur, mon cher monsieur! s'exclama Mme Vaganette qui pensa: « Je le croyais qu'il n'en avait que cinquante mille. Il est encore plus riche que je ne me le figurais. Il toussa et bredouilla, intimidé: — Croyez-vous qu'elle puisse m'aimer? — Mais... de laquelle des deux, parlez-vous, d'abord? fit la bonne dame avec un sourire encourageant.

— De... votre nièce, Mlle Dumorain. — Vous dites? s'écria Mme Vaganette, qui crut avoir mal entendu. — Je dis: Mlle Charlotte.

Avez-vous vu quelquefois une salle brillamment éclairée plongée tout à coup dans l'obscurité la plus profonde, par la seule pression de quelques boutons électriques? Tel fut le visage de Mme Vaganette, qui, de radieux qu'il était, devint soudain pâle et consterné.

Trop occupé de sa propre émotion, de Gères n'en vit rien. — Croyez-vous, Madame, répéta-t-il, que Mlle Dumorain veuille bien accueillir favorablement ma demande?

— Je ne connais rien des sentiments de ma nièce, Monsieur, répondit froidement la pauvre mère, de qui; seulement, je crois devoir vous avertir que Mlle Dumorain n'a aucune dot. — Elle a sa grâce et sa bonté, Madame, et cela vaut une dot; et puis, elle n'est pas banale, j'aime cela.

Voulez-vous l'interroger? — Qu'à cela ne tienne, Monsieur, je préfère qu'elle vous réponde elle-même. Mme Vaganette se leva péniblement, sa déconvenue lui ayant cassé les jambes, et elle monta droit à la salle d'étude, où Charlotte donnait un leçon de calcul à son élève.

En route, elle eut le loisir de réfléchir et de se dire que, puisque sa nièce allait devenir millionnaire et châtelaine, elle avait droit à certains égards.

# L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

## LE PROCÈS DE RENNES

(Suite)

M. Casimir Perier continue. Il raconte que MM. Waldeck-Rousseau et Reinach sont venus l'entretenir du désir de la défense que le huis-clos ne soit pas prononcé. Ces messieurs me donnèrent, dit-il, l'assurance que les défenseurs s'engageaient à ne pas révéler les documents diplomatiques. Je répondis que je communiquerais leur désir à qui de droit, sans pouvoir rien personnellement pour leur donner satisfaction.

Je n'ai jamais vu aucun membre de la famille Dreyfus. J'ai vu seulement M<sup>e</sup> Demange, venu me voir, lui aussi, mais seulement pour m'entretenir de la grâce d'un condamné dont il était le défenseur. MM. Waldeck-Rousseau et Reinach sont les seuls qui, à un certain moment, ont demandé de la part de la défense que les débats fussent publics.

M. Casimir Perier s'écrie en élevant la voix et en proie à une vive émotion que partage l'auditoire entier : « Pour l'honneur de la magistrature que j'ai occupée et pour l'honneur de la République, je ne laisserai pas dire que le président de la République a échangé sa parole avec un capitaine de l'armée française accusé de trahison. Quand il a été fait appel à ma loyauté personnelle, j'ai répondu sans détours à l'ambassadeur d'Allemagne. Rien dans cet incident ne pouvait déterminer ma décision. Ce n'est ici ni le temps ni le lieu de dire que le président de la République est dépourvu de moyens d'action. L'incident diplomatique n'a été pour rien dans ma détermination. Cette affirmation, s'écrie l'ancien président, je la devais devant un tribunal de soldats qui sont ici comme l'émanation la plus grande de la dignité nationale. J'ai juré de dire toute la vérité ; je l'ai dite tout entière.

Comme chef d'Etat, comme simple citoyen, j'ai toujours pensé que la France est libre de ses arrêts et ne relève que d'elle-même. Le général Mercier, je l'affirme, ne m'a parlé des aveux du capitaine Dreyfus qu'après mon entretien avec le capitaine Lebrun-Renault. C'est seulement quatre ou cinq jours plus tard qu'il en parla au conseil des ministres. »

La déposition de l'ancien président semble produire une très grande impression sur l'auditoire.

M<sup>e</sup> Demange explique que, ne connaissant pas M. Casimir-Perier, il pria en 1894 M. Waldeck-Rousseau de lui adresser la requête concernant le huis clos.

M. Casimir-Perier demande que la chose soit tirée au clair. Il ajoute : On a dit que j'ai pris l'engagement que le huis clos ne serait pas prononcé. J'ai lu cela sous la signature de Dreyfus. L'ancien président, frappant la barre avec violence, s'écrie d'une voix étranglée : « Je demande à ne pas sortir de cette enceinte avant qu'on sache qui a menti. Je l'exige ». (Vive sensation.)

Dreyfus déclare que les lettres auxquelles M. Casimir-Perier fait allusion ont été dénaturées. Jamais M. Casimir-Perier n'a pris d'engagement vis-à-vis de lui.

M. Casimir-Perier demande que les lettres soient recherchées, car il ne peut pas, dit-il, laisser salir en sa personne la dignité de la France.

Le colonel président dit que l'on cherchera ces lettres, et l'incident est clos.

Le général Mercier est introduit. A son entrée, un vif mouvement d'attention se produit. Le général est en petite tenue, avec la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur. Il prête serment, puis d'une voix faible, il commence sa déposition. Il parle tout de suite des faits d'espionnage qui lui furent signalés en 1894 par le bordereau des renseignements et raconte qu'il demanda au colonel Sandheer de lui montrer une pièce permettant de voir comment l'espionnage était organisé en France par le colonel de Schwartzkoppen. Le greffier donne lecture à ce moment d'une lettre de l'attaché allemand parlant d'un homme qui doit livrer les plans de la Meuse. Le général Mercier expose que la connaissance de cette lettre ne laissa plus aucun doute sur le fait qu'une trahison était commise et qu'il pria son collègue des affaires étrangères de demander à l'ambassade d'Allemagne que le système d'espionnage exercé par l'attaché militaire prit fin. Entre temps, le général Mercier recommandait au service des renseignements de redoubler de vigilance.

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle on écrivait : « Schwartzkoppen a, ou dit avoir un ami au 2<sup>ME</sup> bureau. Ce canaille de D. a livré douze plans directeurs, etc. »

Dreyfus, comme tout l'auditoire d'ailleurs, prête la plus grande attention à cette lecture. Le général revient encore sur la dépêche Panizzardi et déclare que s'il n'avait pas cru Dreyfus coupable, il ne l'aurait pas fait arrêter.

Le général Mercier s'explique au sujet de la communication de pièces secrètes au conseil de guerre de 1894.

Pour comprendre, dit-il, ce qui a été fait en 1894, il faut savoir quelle était la situation politique à cette époque. M. Casimir-Perier s'était retranché derrière son irresponsabilité constitutionnelle pour ne pas répondre directement au comte de Münster, et en laisser le soin à M. Hanotaux. « M. Casimir-Perier ne vous a pas dit, continue le général Mercier, que M. Dupuy et moi étions restés à l'Élysée jusqu'après minuit, attendant communication des dépêches échangées entre l'empereur Guillaume et son ambassadeur et, nous nous demandions s'il allait en sortir la paix ou la guerre. Le comte de Münster lui-même attendait l'ordre de réclamer ses passeports. (Mouvement prolongé.)

De mon côté, j'avais donné au général de Boisdeffre l'ordre de se tenir en permanence au ministère de la guerre avec un certain nombre d'officiers pour être prêts à faire face à la mobilisation. Nous étions à deux doigts de la guerre. Il ne faut pas prendre toujours pour argent comptant les affirmations diplomatiques. Nous nous trouvions dans une grande incertitude, ignorant si la Russie marcherait avec nous. Nous sentions le sol miné sous nos pieds. Dans l'intérêt du pays, nous devions faire notre possible pour éviter la guerre et je ne pouvais pas laisser les membres du conseil de guerre dans l'ignorance de pièces secrètes intéressantes au premier chef.

Il est encore donné lecture de lettres du colonel Panizzardi aux agents A. C. — S. — Schw. — disant en substance : « D. apporte beaucoup de choses intéressantes ; il faut nous partager le travail, car nous n'avons que dix jours de temps. »

On donne aussi lecture d'une pièce faisant allusion à une communication verbale de X. à l'agent Guéneau en 1894. Il y est question de deux espions travaillant en commun. « Il faut, dit-on, informer le colonel Henry qu'ils ont un officier d'état-major qui les renseigne. » Le général Mercier prescrit des recherches. D'abord Dreyfus ne fut nullement soupçonné. L'émotion du général Mercier fut violente, lorsque le 20 ou le 21 septembre 1894, l'agent ordinaire de l'ambassade d'Allemagne lui remit le bordereau. Le général se rendit directement chez le président de la République, sans passer par le conseil des ministres.

Après son entretien avec le président de la République, il se rendit chez le président du conseil. Il fut convenu avec ce dernier qu'on agirait avec les plus grandes précautions et de concert seulement avec les ministres directement intéressés, en ayant soin de ne pas mettre en cause les puissances étrangères, afin de ne pas compromettre les relations avec elles.

Le général retrace ensuite l'enquête qui précéda l'arrestation de Dreyfus ; il dit que lorsqu'il s'agit de procéder à cette arrestation il demanda la convocation d'urgence d'un conseil de cabinet.

Le greffier donne lecture d'une lettre adressée au général Mercier par M. Dupuy qui se défend de lui avoir suscité des difficultés comme certains journaux l'avaient prétendu. M. Dupuy atteste que les poursuites ont été décidées à l'unanimité par le Conseil. — Le général Mercier affirme être allé en compagnie de M. Dupuy, faire part de cette décision au président de la République. — Il est ensuite donné lecture d'un rapport sur les agissements de Dreyfus à l'île du Diable. Il est fait mention des paroles qui auraient été prononcées par le condamné, savoir : qu'il se serait engagé vis-à-vis de M. Casimir-Perier à ne rien révéler pendant les audiences publiques : « ... Mon frère est un c...., ma famille aussi ; ils n'ont abouti à rien et ont dépensé leur fortune. » « Cette parole que j'avais donnée à Casimir-Perier, je l'ai tenue. » — M. Casimir-Perier se lève brusquement à ce moment et interrompant le greffier : « C'est contre cette prétention que je proteste. » — Le colonel Jouaust : « Parfaitement, on fera les recherches que vous avez demandées. » — Le général Mercier : « Rien ne peut me faire croire que le président ait fait ce qui est mentionné dans cette lettre. » — M. Casimir-Perier, avec un sourire ironique : « Je vous remercie de ce certificat. »

L'incident est clos.

Le général Mercier affirme que le général Jamont a dit à M. de Freycinet que trois millions et demi étaient venus d'Allemagne et d'Angleterre pour entretenir l'affaire.

Après une courte suspension d'audience, le général aborde l'examen du bordereau. Il conteste avoir dit à M. Casimir-Perier que les documents qui y sont énumérés sont sans importance. Il les considère au contraire comme de la plus haute importance. Dreyfus, qui nie avoir vu les pièces énumérées au bordereau, s'écrie le témoin, a au contraire tout vu. Des dépositions montreront qu'il était absolument au courant des expériences de l'artillerie et de tout ce qui concerne les documents énumérés.

Le général Mercier demande au colonel Jouaust de faire citer plusieurs personnes, notamment M. Férét, ordonnateur des pompes funèbres, domicilié rue Mouffetard, à Paris, qui fut secrétaire au ministère de la guerre, et qui a vu Dreyfus fouiller les armoires et prendre des graphiques qui ne le regardaient pas.

Dreyfus fait entendre ici des dénégations. Ce sont là, dit-il, autant de mensonges.

Le général discute ensuite point par point le bordereau. Il affirme qu'Esterhazy ne pouvait pas connaître les documents qui y sont mentionnés. Il fait lire une pièce émanant d'un espion allemand et concernant le règlement de manœuvres et la formation des armées de l'Est. Vous voyez, dit-il, que la trahison a bien été perpétrée au ministère.

Le général Mercier parle ensuite du plan général de concentration des armées et du plan spécial pour les troupes de couverture. — Dreyfus, qui était au troisième bureau, fut chargé de surveiller l'impression de ces documents. Le travail fut mal fait et on donna ordre de déchirer les feuillets. L'a-t-il fait ? — Il n'est pas possible de s'arrêter à la supposition que Henry aurait pu communiquer à Esterhazy les documents dont il s'agit. D'abord Henry n'était pas apte à les comprendre, et même si Dreyfus n'avait pas écrit le bordereau, les pièces qui y sont énumérées n'auraient pas pu être livrées par Esterhazy. — Le fait matériel de trahison, dit le général, ressort des mensonges de l'accusé, de l'examen des pièces et des aveux. « Je suis un honnête homme, dit le général, et si le moindre doute effleurait mon esprit, je dirais : capitaine Dreyfus, vous êtes innocent. » (Vive sensation.) En entendant ces paroles, Dreyfus se lève soudain, blême. On dirait qu'il va se jeter sur le général Mercier, dont quelques pas seulement le séparent. — « Vous devriez le dire ! » s'écrie-t-il, le poing levé. (Appl.) — Mais le capitaine de gendarmerie préposé à la garde de l'accusé le saisit par le bras et l'oblige à se rasseoir. — (L'émotion est extrême dans l'auditoire, qui fait entendre des clameurs.)

A grand-peine, le colonel président obtient un silence relatif, pendant lequel le général Mercier, qui n'a pas bougé de son fauteuil pendant l'apostrophe de l'accusé, continue : « Je vous dirais : Si je me suis trompé, je l'ai fait de bonne foi ; je veux avec la même bonne foi le reconnaître pour réparer cette épouvantable erreur, et je ferais pour cela tout mon possible — pendant ces paroles la salle est hiletante — mais, ajoute le général, malgré l'immensité des efforts accumulés, malgré l'énormité des millions dépensés, ma conviction dans la culpabilité s'est accrue. »

Le général se lève ; sa déposition est terminée.

Dreyfus se lève à ce moment et s'écrie : « Prouvez-le. » (Applaudissements.)

On peut croire que l'audience est terminée, lorsque M. Casimir-Perier, au milieu du bruit des conversations, dit : « A la suite de la déposition du général Mercier, je demande au conseil de guerre d'être entendu à nouveau. Je préférerais que ce fût contradictoirement avec lui. »

Le président du conseil de guerre dit que la chose est entendue et lève l'audience au milieu d'une vive agitation.

La prochaine audience aura lieu lundi matin, à 6 heures et demie.

A la sortie, le général Mercier est l'objet de marques de désapprobation de la part des personnes qui se trouvent sur son passage. Des cris de « hou ! hou ! » se font entendre.

La sortie du conseil de guerre a été marquée par des manifestations bruyantes. Une foule très nombreuse attendait depuis 11 h. la fin de l'audience, qui a eu lieu à midi.

A la sortie du général Mercier, la foule a fait une manifestation tumultueuse. D'un côté, on criait : « Vive l'armée ! Vive Mercier ! de l'autre, on criait : « A bas les jésuites, vive

la justice ! » On criait aussi : « Vive la République ! »

Un individu qui, au moment du passage du général Mercier, criait : « Assassin, assassin ! » a été arrêté. Finalement, la gendarmerie est intervenue, et a coupé les manifestants en deux tronçons, qui se sont répandus en ville, en continuant de crier. On a profité de cette manœuvre pour faire sortir Dreyfus, qui rentra sans incident à la prison.

La manifestation a bientôt pris fin et à une heure tout était rentré dans le calme.

## Correspondance Parisienne

Paris, 13 août.

Paris est demeuré calme comme aux meilleurs jours, malgré les gros événements d'hier. La soirée, sur les boulevards, où le débit des journaux a été considérable, fut extrêmement animée, mais les antisémites et les prétoriens, malgré leur colère, n'ont pas bougé. La police avait d'ailleurs pris des mesures de précaution.

On n'ignorait pas que des arrestations interviendraient au sujet du complot orléaniste et prétorien dont j'ai eu souvent l'occasion de vous parler. Mais le gouvernement gardait pour lui l'heure d'agir. S'il a choisi la journée de samedi, c'est qu'il savait que les groupes antisémites, nationalistes et royalistes escomptant la déposition du général Mercier, avaient résolu de provoquer une agitation immédiate autour des prétendues révélations de l'ancien ministre de la guerre. Il fallait donc la prévenir. Ensuite, par cette occasion, le ministre a voulu démontrer aux juges de Rennes qu'ils ne doivent compter que sur leur conscience, et qu'ils feraient un mauvais calcul en condamnant Dreyfus pour sauver l'état-major dans l'espoir qu'un nouveau régime politique interviendrait et protégerait leur sentence.

A Paris, chacun a eu tout de suite le sentiment que le discours du général Mercier n'est pas décisif et qu'il ne sera pas difficile à la défense d'en combattre les déductions, si savantes qu'elles soient. A ce sujet, les antidreyfusards dissimulent un grand désappointement en faisant observer que c'est déjà « bien joli que M. Mercier ait réussi à faire la preuve morale de la culpabilité de Dreyfus ». Or ils nous disaient auparavant que ce serait une preuve matérielle que le général produirait.

Ce matin, l'Événement, très hostile à Dreyfus, dit que le discours Mercier n'est en somme qu'une série d'hypothèses très adroites, mais susceptibles d'être combattues par les adversaires.

Les revisionnistes, tout en étant enchantés, font ressortir que le général Mercier a eu une attitude indigne d'un soldat en affirmant que c'est par peur de l'Allemagne qu'il avait fait condamner Dreyfus sur des pièces tenues secrètes. Cette partie de sa déposition se tourne fatalement contre lui.

L'impression générale est que le duel de Rennes ne fait que commencer.

C. R.-P.

## Nouvelles étrangères

France. — Paris, 12 août. — Une note Havas dit qu'un certain nombre d'arrestations ont été opérées samedi matin, à la suite d'une instruction ouverte en vertu de l'article 89 du code pénal au sujet d'un complot formé dans le but de changer la forme du gouvernement. Les inculpés appartiennent aux groupes de la jeunesse royaliste, de la Ligue des Patriotes et de la Ligue antisémitique.

Lors du procès relatif à l'affaire de la caserne de Reuilly, les faits se rattachant à cet épisode avaient seuls été retenus par le réquisitoire, mais les perquisitions qui ont été faites depuis ce moment et les pièces saisies ont permis plus tard de reconstituer l'organisation, dès le mois de juillet 1898, d'un complot ayant pour but de s'emparer du gouvernement par un coup de force. Les dépêches qui ont été retrouvées ne laissent aucun doute, ni sur l'existence du complot, ni sur ses principaux acteurs. Une surveillance très active a été organisée, et on a acquis la preuve que les mêmes groupes préparaient une nouvelle tentative à brève échéance. Il fallait, pour prévenir les désordres, prendre des mesures immédiates.

L'instruction de cette affaire a été confiée au juge Fabre.

L'arrestation de M. Déroulède a été suivie de celle de quinze autres membres de la Ligue des patriotes, de la Ligue antisémitique et de

La jeunesse royaliste. M. Guérin, président de la Ligue antisémite, contre qui un mandat d'amener avait été décerné, n'a pas été arrêté, car il était absent de son domicile. M. Guérin se trouvait au siège de la Ligue, rue Chabrol, où il s'est barricadé. Il a fait venir une quarantaine d'antisémites avec des fusils, et lui-même, armé d'un revolver et d'un couteau, a déclaré qu'il était prêt à se défendre jusqu'à la mort. Les portes du local sont verrouillées. Pour entrer, il faut passer entre une double rangée d'antisémites qui se tiennent à la porte d'entrée.

Dans son édition du soir, le Figaro annonce l'arrestation à Feignies, à la frontière belge, de M. André Buffet; mais ce bruit n'est pas confirmé.

Toutes les arrestations qui ont été opérées sont motivées par la découverte de nouveaux éléments de complot contre le gouvernement, de la part des royalistes et des antisémites. Dans les conciliabules qui ont eu lieu, la question a été agitée de savoir si une tentative pour modifier la forme du gouvernement serait faite avant la fin ou après le procès de Rennes.

Au moment de son arrestation, M. Dérouté s'est écrié: «C'est une canaillerie du gouvernement de m'impliquer dans une affaire où sont des Orléanistes, dont je suis l'ennemi.»

Un commissaire de police s'est présenté samedi matin à 4 heures, quai Voltaire, au domicile de M. Thiébaud, dont il a fait garder les issues par des agents; mais celui-ci s'est échappé par un balcon donnant sur une maison voisine. Parmi les personnes arrêtées, on cite MM. Marcel Habert, de Fréchencourt, de Monicourt, et plusieurs membres du comité royaliste.

Paris, 12 août. — Le journal le Petit Français, organe de la Ligue de la patrie française, est poursuivi pour avoir essayé de provoquer parmi les soldats un plébiscite sur la forme du gouvernement. M. Maillard, fils du général commandant de St-Cyr, secrétaire de rédaction de ce journal, a été arrêté comme ayant participé au complot.

S'il faut en croire le Figaro, l'affaire s'annoncerait dans les milieux officiels comme pouvant avoir de très graves conséquences. Entre autres pièces, dit ce journal, le gouvernement a entre les mains des instructions précises et très détaillées envoyées par le duc d'Orléans à ses agents.

Dans son édition du soir, la Libre Parole publie sous le titre de Terreur Grise un article de M. de Boissandré, attaquant le gouvernement avec la dernière violence.

Chronique suisse

Franchise de port en faveur des incendiés de Rhâzüns (Grisons). — A teneur de l'autorisation donnée par le Conseil fédéral, en date du 22 octobre 1874, la franchise de port est accordée en faveur des incendiés de Rhâzüns (Grisons) pour tous les dons jusqu'au poids de 5 kilogrammes (y compris les envois d'espèces et les mandats-poste) qui leur seront adressés.

Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues ou expédiées par le comité de secours institué pour la répartition de ces dons.

Nouvelles des Cantons

VALAIS. — L'accident de Zinal. — Les obseques de miss Bridge, victime de l'accident de Zinal, ont eu lieu samedi après midi. Le cercueil, couvert de fleurs et de couronnes, est arrivé à Sierre ce matin à 10 h. 15, et a été déposé dans le vestibule, transformé en chapelle ardente, de l'hôtel du château de Bellevue. Un service funèbre a été célébré à 3 heures à la chapelle anglicane par le révérend Ward, puis a eu lieu l'inhumation au cimetière de Sierre. Le deuil était conduit par l'amiral Cyprian A. G. Bridge, oncle de la victime. Etaient encore présents le capitaine Clarke, de la marine anglaise. M. M. O'Brien, membre du parlement, le professeur Baumgartner, le révérend et Mme Powis, MM. E. Dawson et John Bradshaw. Le préfet de Sierre, les représentants des autorités judiciaires et communales et la colonie étrangère assistaient à cette triste cérémonie.

Chronique neuchâteloise

Le Locle. — Samedi, à 11 heures du matin, un aiguilleur du nom de Numa Mojon a été violemment atteint par un wagon en manœuvre. Relevé sans connaissance et transporté à son domicile, le malheureux est mort dans l'après-midi.

Le corps du jeune Glauser, noyé accidentellement dans le Doubs, il y a quinze jours, a été retrouvé samedi et ramené au Locle. L'enterrement a eu lieu le même jour.

Courses vélocipédiques

Les courses vélocipédiques organisées hier au Locle, ont pleinement réussi. On n'a eu à regretter que des accidents de peu d'importance. Voici les principaux résultats :

- Juniors. — 50 kilomètres.
- 1 Mairoit, la Chaux-de-Fonds 4 h. 26
  - 2 Paul Georges, Charquemont 4 h. 28
  - 3 Fritz Zimmerli, Val-de-Ruz 4 h. 30
  - 4 Alb. Stauffer, » 4 h. 31
  - 5 Zinder » 4 h. 31 m. 45 sec.
  - 6 Jean Uebersax, la Ch.-de-F. } ex-aequo 1 h. 32
  - Ch. L'Éplattener, » }
  - 7 Péquignot, Val-de-Ruz 4 h. 34
  - 8 Dardel, » 4 h. 36
  - 9 Louis Schenk 4 h. 37
  - 10 Paul Fête, Ch.-de-Fonds 1 h. 37 m. 15 sec.
  - 11 Léon Fuchs, Locle 4 h. 39

- Vétérans. — 35 kilomètres.
- 1 Scheibenstock, Ch.-de-F. 1 h. 05 m. 45 sec.
  - 2 Gaggi, Fontaines 1 h. 05 m. 50 sec.

- Sections.
- 1 Union vélocipédique, Val-de-Ruz.
  - 2 Vélo-Club, la Chaux-de-Fonds.
  - 3 Cycle-Club, Locle.
  - 4 Pédale locloise.

Chronique locale

\* Tir de district. — Le tir organisé par la société cantonale de tir, a eu lieu hier dans chaque chef-lieu de district.

Chez nous, il a été particulièrement animé. Le cortège du matin était des plus réussis.

Les résultats des sociétés de notre ville sont les suivants :

1. Vengeurs. — 2. Amis du Guidon. — 3. Espérance, La Sagne. — 4. Sous-Officiers. — 5. — Carabiniers. — 6. Montagnarde. — 7. Helvétie. — 8. Aiguillon. — 9. Union. — 10. Section de tir militaire.

Meilleurs résultats aux bonnes cibles :

- Cible Bonheur. — 1. Degoumois, Fritz, 2018 degrés. — 2. Cartier, Ali, 2743. — 3. Perret, J.-A., 2970. — 4. Riecker, Alfred, 3447. — 5. Robert, Ariste, 4235. — 6. Richardet, Louis-Marc, 4266. — 7. Jeanneret, Albert, 4557. — 8. Huguenin, P.-E., 4680. — 9. Haussler, Paul, 4,817. — 10. Chopard, Charles, 5166. 40<sup>me</sup> et dernier prix, 13,335 degrés.

- Cible Patrie. — 2 catégories. Points additionnés et coup centré. — 1. Courvoisier, Arthur, Bienne, 402. — 2. Eimann, Edouard, 98. — 3. Jeanneret, Gérold, 397. — 4. Manthé, Fritz, 96. — 5. Grosjean-Redard, P., 396. — 6. Robert, Ariste, 95. — 7. Cart, Robert, 385. — 8. Jeanneret, Alfred, 95. — 9. Cartier, Ali, 385. — 10. Salvisberg, Fritz, 94.

Derniers prix : Points additionnés, 296; coup centré, 85.

\* Courses de chevaux. — Parmi les résultats des courses de chevaux qui ont eu lieu hier à Morges, nous trouvons les noms suivants :

Course au trot attelé : 1. Flora, à M. James Jacot.

Course plate au galop : 3. Vendangeur, à M. J. Jacot.

Course de haies : 2. Sorgenbrecher, à M. G. Stauffer.

\* Régional Saignelégier-Chaux-de-Fonds. — A l'occasion de l'exposition agricole de Saignelégier, les trains spéciaux ci-après seront mis en marche les 13 et 14 courant.

Le 13 août	
Saignelégier	dép. 10 h. 15 soir
Place-d'Armes	arr. 11 » 50 »
Le 14 août	
Place d'Armes	dép. 6 h. matin
Saignelégier	arr. 7 » 30 »
Saignelégier	dép. 10 » 15 soir
Place d'Armes	arr. 11 » 50 »
Le 15 août	
Place d'Armes	dép. 6 h. matin
Saignelégier	arr. 7 » 30 »

(Communiqué.)

Si vous voulez acheter un bon CORSET qui vous aille bien, fabriqué d'après les dernières exigences et d'une excellente qualité, adressez-vous à la Maison J. GEHLER, place Neuve 10, de notre ville, où vous trouverez toujours un très grand choix. 9621-4\*

Dernier Courrier et Dépêches

Saint-Imier, 14 août. — Dimanche a eu lieu à Renan la fête jurassienne de gymnastique à laquelle plus de 200 gymnastes ont pris part. L'affluence des visiteurs a été très grande.

Agence télégraphique suisse

Saint-Dominique, 14 août. — Monte-Christi est assiégé, la révolution en faveur de Jiménes s'étend autour de Santiago, qui est attaqué.

Paris, 14 août. — M. Godefroy, président du comité de la Jeunesse royaliste, ainsi que M. Saintlo Lemennet, secrétaire général de la Ligue des Patriotes ont été arrêtés.

Toute la soirée, une cinquantaine d'antisémites, se tenant dans un débit de vins de la rue Chabrol, en face du local où M. Guérin et ses partisans sont enfermés, ont manifesté contre les juifs. Guérin et ses partisans répondaient depuis les fenêtres. La police a barré la rue, empêchant les manifestations.

Paris, 14 août. — Le bruit court que la police procédera par force à l'arrestation de M. Guérin.

Une compagnie d'infanterie serait mise à la disposition du commissaire de police.

Le Matin affirme que les perquisitions faites samedi ont amené la découverte de nombreux éléments de constitution d'un complot contre la République.

Rennes, 14 août. — Le bruit qui a couru à Rennes de l'arrestation du général Mercier est contrové.

La confrontation entre M. Casimir Perier et le général Mercier donnera lieu, dit-on, à de nombreux incidents. Des mesures rigoureuses ont été prises pour empêcher les manifestations.

Les propos attribués par certains journaux au commissaire Hennion au sujet de la déposition du général Mercier ne sont pas fondés.

Esterhazy a déclaré qu'il s'attendait à voir le général Mercier tirer parti de beaucoup de choses. Le général Mercier ne doit pas connaître, dit-il, la vraie histoire matérielle du bordereau.

Rome, 14 août. — Les élections à la Chambre ont eu lieu dimanche. MM. Chiesi, Turati, de Andreis, détenus à la suite des troubles de Milan, ont été réélus à Forli, Milan et Ravenna.

Londres, 14 août. — On télégraphie de Johannesburg que le régiment Liverpool est parti de la ville du Cap pour Durban.

A Pretoria on active les préparatifs militaires.

Des nouvelles de Delagoabay annoncent qu'un chargement de matériel de guerre destiné au Transvaal est arrivé par un steamer allemand, qui a été retenu par les autorités portugaises. Le consul d'Allemagne a télégraphié à son gouvernement.

Lâche attentat



M. LABORI

Rennes, 14 août. — Ce matin, M<sup>e</sup> Labori se rendait à l'audience du conseil de guerre et passait sur le quai Chateaubriand. Au moment où il allait traverser le pont reliant les deux bras du canal de la Vilaine, un individu qui était caché derrière un mur s'est avancé contre M<sup>e</sup> Labori et froidement lui a tiré à bout portant un coup de revolver. Labori, atteint au milieu du dos, a chancelé et est tombé sur le côté droit. Les passants lui ont donné les premiers soins.

Rennes, 14 août. — L'état de Labori serait des plus graves, l'hémorragie s'étant déclarée. Le blessé crache du sang en abondance.

L'audience du conseil de guerre a été suspendue.

Rennes, 14 août. — M<sup>e</sup> Labori a été relevé par quelques personnes accourues auprès de lui. Après avoir repris connaissance, il a été ramené chez lui sur une civière portée par 4 soldats infirmiers.

L'assassin a pris la fuite immédiatement après avoir tiré le coup de revolver. Il s'est sauvé vers le chemin de halage, longeant un des bras du canal de la Vilaine. Des lessiveuses qui l'ont vu passer disent que c'est un homme de taille moyenne, habillé de vêtements sordides et coiffé d'une casquette de drap. Le colonel Picquart et son beau-frère, M. Gast, qui accompagnait M<sup>e</sup> Labori, se sont mis à la poursuite de l'assassin, qui s'est jeté à travers champs en criant qu'il avait tué Dreyfus. Après une poursuite éperdue, il a enfin été bloqué par MM. Picquart et Gast et par des agents de police et des gendarmes. Il ne tardera pas à être pris.

Bulletin de santé communiqué chez M<sup>e</sup> Labori. M. Labori a été atteint d'un coup de feu tiré par derrière et qui a pénétré dans la région postérieure du thorax, à droite, à la hauteur de la 5<sup>e</sup> ou de la 6<sup>e</sup> vertèbre dorsale. Un grand épanchement sanguin empêche momentanément l'exploration des parties profondes. Les médecins espèrent que la balle est restée dans l'épaisseur des muscles de la gouttière vertébrale, mais ils font encore toutes réserves sur l'intégrité du poumon et de la moelle épinière.

Rennes, 14 août. — Dès l'ouverture des portes, la salle d'audience est envahie. Pour évi-

ter le renouvellement des manifestations, le président ordonne d'expulser impitoyablement toute personne qui donnerait des marques d'approbation ou de désapprobation. La nouvelle de l'attentat contre M<sup>e</sup> Labori cause un véritable émoi dans le public. L'audience est suspendue. Pendant la suspension, de vifs incidents se produisent entre journalistes. La gendarmerie intervient et retire leurs cannes aux assistants. Le calme se rétablit peu à peu.

L'audience est reprise à 7 1/4 heures. Le général Mercier persiste à croire que le bordereau est de Dreyfus.

M. Casimir-Perier dit qu'il n'a pas reçu de confidences du capitaine Lebrun-Renault au sujet de prétendus aveux. Il déclare que le général Mercier n'avait pas à intervenir en ce qui concerne la situation diplomatique. Lui seul a conféré avec le comte de Munster, qui paraissait parfaitement calme. Il n'y a pas eu de dépêche adressée à une puissance amie. L'incident a été grossi.

Le général Mercier réplique que le général de Boisdeffre pourra déposer au sujet des ordres reçus.

M<sup>e</sup> Demange dit que M. Casimir-Perier s'étant montré favorable aux démarches faites par M. Waldeck-Rousseau, au sujet de la publicité des débats, il en avait fait part à Dreyfus. Celui-ci ayant écrit une lettre à ce sujet, quatre ans après ces incidents, ses souvenirs ont pu manquer de précision. M<sup>e</sup> Demange s'excuse auprès de M. Casimir-Perier au sujet de la publication de cette lettre.

Le général Billot dépose ensuite. Il rappelle ses entrevues avec M. Scheurer-Kestner. Il parle de la valeur du colonel Picquart et se défend d'avoir voulu l'envoyer à la frontière de la Tunisie pour l'expédier à tout jamais. Il s'efforce de justifier les mesures qu'il a cru devoir prendre concernant Picquart et entreprend d'expliquer ce qui a été fait en ce qui concerne Esterhazy.

Le général Billot parle de la conversation entre deux officiers étrangers entendue par M. Villon, de Lyon, et dont l'un disait que Dreyfus allait livrer les plans de mobilisation. Répondant à une question de M<sup>e</sup> Demange, le général Billot dit qu'il est exact qu'il a douté un instant de la culpabilité de Dreyfus, mais il affirme sa conviction dans la culpabilité de Dreyfus. L'accusé se lève et dit que la conversation rapportée par M. Villon est un mensonge.

NOS ANNONCES

Service des Primes

Ont obtenu 100 cartes de visite :  
9938. MM. Cucuel & Muster, Terreaux 6.  
9975. M. Obert, Premier-Mars.  
Les primes sont délivrées immédiatement aux ayants droit.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds  
Du 12 août 1899

Recensement de la population en Janvier 1899 :  
1899 : 32,238 habitants,  
1898 : 31,605 »  
Augmentation : 633 habitants.

Naissances

Allenbach Suzanne-Amélie, fille de Charles-Oscar, faiseur de ressorts, et de Elisa née Jeanmaire-dit-Quartier, Bernoise.

Promesses de mariage

Guelbert Paul-Arnold, chauffeur J.-N., Neuchâtelois, et Méroz Laure-Adèle, horlogère, Bernoise.

Mariages civils

Schenk Léon-Alcide, faiseur de secrets, Bernois, et Guyot Marie, blanchisseuse, Neuchâteloise.

Muller Georges-Albert, graveur, Neuchâtelois, et Joseph Jeanne-Alice, régleuse, Vaudoise.

Mutti Jakob, relieur, et Reist Louise, servante, tous deux Bernois.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)  
22886. Droz Adrienne, fille de James-Ulysse et de Sophie Huber, Neuchâteloise, née le 8 mai 1899.  
22887. Robert-Tissot, née Thiébaud, Marie-Elise, épouse de Paul, Neuchâteloise, née le 18 octobre 1863.

**INDISPENSABLE**  
à MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs, etc., etc., est le 8700-48  
**CRAYON de L. & C. HARDTMUTH**  
en bois de cèdre hexagone, polis jaune, marque or  
**Koh-i-Noor**  
reconnu partout LE MEILLEUR des Crayons.  
Dans l'achat, prière de faire attention à la marque  
**L. & C. HARDTMUTH « Koh-i-Noor »**.  
En vente chez tous les bons papeteriers.  
Se méfier des contrefaçons.  
**L. & C. HARDTMUTH**  
Manufacture de Crayons de toutes espèces pour Ecoles, Bureaux, etc., fondée en 1790, à BUDWEIS (Autriche).

L'Impartial est en vente dès 7 heures chaque soir au CABINET DE LECTURE, rue du Parc 30.

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

**GRANDE Brasserie du Square**  
**Lundi 14 Août 1899**  
à 8 h. du soir  
**GRAND CONCERT**  
donné par une  
**Troupe de Paris**  
ENTRÉE LIBRE 9865-1

**Boile à Parquets**  
demandez ma marque «Lignoline»  
**CIRE A PARQUETS**  
de toute première qualité  
**Paille de fer**  
Aux revendeurs, fort rabais  
**Droguerie E. PERROCHET Fils**  
4, Rue du Premier-Mars 4.  
7075-11

**D<sup>r</sup> BOURQUIN**  
de retour 9958-6

Spécialités de Maladies  
d'estomac et d'intestins.

**Mouvements** A vendre ou à échan-  
quantité de mouvements, clefs, cylindre, platine, 21 lignes, échappements faits, contre bicyclette neuve ou peu usagée, ou montre 11 lignes cylindre acier, bonne qualité. — Adresser les offres sous P. O. 9754, au bureau de L'IMPARTIAL. 9751-2

**Epicerie**

On demande à louer un magasin d'épicerie avec logement pour entrer en jouissance de suite ou à St-Martin. — S'adresser par lettre sous initiales A. B. 9949, au bureau de L'IMPARTIAL. 9949-1

**Vente d'un domaine**  
à 20 minutes du village

A vendre de gré à gré un domaine situé aux **Grandes Crosettes 22**, près du restaurant de la Loge; contenant une maison d'habitation couverte en tuiles, exposée au soleil levant, indépendante; on peut estiver 6 vaches, plus un cheval toute l'année; conditions favorables. Pour renseignements, s'adresser à M. Emile Aellen, charbon, Grandes-Crosettes 37, ou à la propriétaire Mme veuve Auguste Frey, rue de l'Hôtel-de-Ville 2. 9948-3

**A REMETTRE**  
dans un centre du Jura, un commerce de **Tabacs, Epicerie et Mercerie** vastes magasins sur un très bon passage. Avenir assuré. — S'adr. avec références sous B. V. 8162, au bureau de L'IMPARTIAL. 8162-13\*

**A LOUER**  
pour tout de suite, le rez-de-chaussée vent de la maison rue de Gibraltar n° 13. Prix du loyer, 20 fr. par mois. S'adr. à M. P.-G. Gentil, gérant, rue du Parc 83. 9648-2

Arrivée de  
**TOURBE**  
première qualité, MALAXÉE et autre, belle **TOURBE NOIRE**. — S'inscrire au Magasin Prêtre, rue Neuve 16 a, ou au chantier, Boulevard de la Gare. 5379-224

**Domaine**  
On demande à louer pour St-Georges 1900 un domaine sur la montagne pour la garde de 6 vaches avec pâturage. — S'adresser sous initiales A. B. 9840, au bureau de L'IMPARTIAL. 9840-1

**A REMETTRE**  
Un bon magasin d'épicerie, vins, conserves, etc. en plein rapport et situé sur un des meilleurs emplacements de La Chaux-de-Fonds, est à remettre. — Adresser les offres sous O. H. 15 C, à l'agence Orell Füssli & Cie, à la Chaux-de-Fonds. 9781-1

**A vendre** à bas prix, un potager à pétrole presque neuf, une marmite à vapeur, un cheval pour léservier et un tour à poir, tout neuf. — S'adresser rue des Granges 8, au 2<sup>me</sup> étage, escalier de droite. 9717

**Brasserie de la Métropole**  
**Lundi 14 Août 1899**  
dès 8 h. du soir,  
**GRAND CONCERT**  
donné par la Troupe  
**Esperandas**  
Quatuor d'Opérettes.  
Mlle GABRIELLE, paysanne grotesque. Mme ESPERANDAS, diction grivoise. M. LUCE, comique grime. 9855-1  
**LES ESPERANDAS duettistes mondains**  
Changeement d'Opérettes tous les soirs!  
— ENTRÉE LIBRE —

Entrée 30 c. Enfants 20 c.  
  
**Panorama artistique international**  
à côté de l'Hôtel Central. 852-48  
**RUE LÉOPOLD ROBERT 58**  
Du 6 au 14 Août 1899  
**La Suisse Romande**  
Genève, Vevey, Montreux, Territet-Glion, etc., etc.

**F.-Arnold DROZ**  
La Chaux-de-Fonds  
Jaquet-Droz 39 Or,  
Argent,  
Acier et Métal  
**MONTRES GARANTIES**  
Détail

**Aux Fabricants d'horlogerie**  
Un termineur pouvant livrer régulièrement pourrait entreprendre encore 1 à 2 grosses par semaine, petites pièces cylindres. Echantillons à disposition. 9734-1  
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

**Bureau de Placement**  
Ruelle du Repos 17  
**La Chaux-de-Fonds**  
se recommande pour placement d'ouvriers et employés pour toutes les branches. — Prompte et sérieuse correspondance. — Prière d'accompagner les demandes de timbres-postes. 9764-1

**JEU**  
pour jardins  
**CROQUETS** 14850-93  
**BOGES**  
**BOUCLES**  
**QUILLES**  
**TONNEAUX**  
Fléchettes et Cibles  
Appareils de Gymnastique  
Spécialité:  
**ARMES de PRÉCISION**  
à air comprimé pour tir dans les salons et jardins.  
Au Grand Bazar du  
**Panier Fleuri**

**Outils.** On demande à acheter d'occasion deux bons lamiroirs plats et un jeu de grandeurs pour montage de boîtes. — Envoyer les offres chez M. G. Metzner, rue du Parc 29. 9784

**Boucherie-Charcuterie J. SCHMIDIGER**  
RUE DE LA BALANCE 12

J'avise ma nombreuse clientèle de la ville et des environs que je viens de recevoir un nouvel envoi, pour quelque temps seulement 17417-80  
**Excellents FILETS désossés et JAMBONS bien maigres**  
et des mieux conditionnés à des **PRIX EXCESSIVEMENT AVANTAGEUX**, tels que:  
**FILETS frais salés** | **JAMBONS** | **FILETS fumés**  
65 c. 60 c. et 65 c. 70 c. le 1/2 kilo  
Est toujours bien assortie en **VEAU, PORC, MOUTON** et tous les **Lapins frais** SAMEDIS  
**Choucroute**, à 20 c. le kilo. **Saindoux fondu**, à 80 c. le demi-kilo. Excellente **Saucisse au foie**, à 60 c. le demi-kilo. Se recommande.

LES  
**PASTILLES • PECTORALES • CALMANTE**  
du D<sup>r</sup> A. BOURQUIN, pharmacien  
guérissent rapidement **Rhumes, Bronchites, Catarrhes**  
**PRIX DE LA BOITE: 1 FRANC** 148-62\*  
Dépôt unique: **Pharmacie BOURQUIN, rue Léopold-Robert 39**

Arrêt du Tram  
**GRANDE BRASSERIE de la LYRE**  
rue du Collège 23.  
**Lundi 14 Août 899**  
dès 8 heures,  
**GRAND CONCERT**  
donné par la troupe 9966-1  
**BONTEMPS**  
avec le gracieux concours des  
**Frères CANETTI**  
— ENTRÉE LIBRE —

**AVIS**  
AUX 9574-14  
**PHOTOGRAPHES AMATEURS**  
**PLAQUES**  
**Papiers divers**  
**Cartons, Appareils, BAINS**  
ET  
**FOURNITURES DIVERSES**  
pour la Photographie  
Chaque cycliste devrait posséder un Appareil  
**« KODAK »**  
se fixant facilement à sa machine.  
Dépôt des Appareils et Produits de la Compagnie  
**« KODAK »**  
de Paris.  
Expéditions au dehors  
**Droguerie**  
**E. Perrochet Fils**  
Rue du 1<sup>er</sup> Mars 4  
La Chaux-de-Fonds

**D<sup>r</sup> Perrochet**  
Médecin - Chirurgien - Accoucheur  
Rue Léopold-Robert 31  
de retour  
Consultations tous les jours, de 1 à 3 h. le dimanche excepté. 9007-1  
**SPECIALITÉ:**  
Maladies des Enfants.  
**Potager.** A vendre un bon potager avec bouillotte et barre. — S'adresser, le soir de 7 à 9 heures, rue du Parc n° 25, au rez-de-chaussée, à gauche. 9705

**Boucherie-Charcuterie J. SCHMIDIGER**  
RUE DE LA BALANCE 12

J'avise ma nombreuse clientèle de la ville et des environs que je viens de recevoir un nouvel envoi, pour quelque temps seulement 17417-80  
**Excellents FILETS désossés et JAMBONS bien maigres**  
et des mieux conditionnés à des **PRIX EXCESSIVEMENT AVANTAGEUX**, tels que:  
**FILETS frais salés** | **JAMBONS** | **FILETS fumés**  
65 c. 60 c. et 65 c. 70 c. le 1/2 kilo  
Est toujours bien assortie en **VEAU, PORC, MOUTON** et tous les **Lapins frais** SAMEDIS  
**Choucroute**, à 20 c. le kilo. **Saindoux fondu**, à 80 c. le demi-kilo. Excellente **Saucisse au foie**, à 60 c. le demi-kilo. Se recommande.

LES  
**PASTILLES • PECTORALES • CALMANTE**  
du D<sup>r</sup> A. BOURQUIN, pharmacien  
guérissent rapidement **Rhumes, Bronchites, Catarrhes**  
**PRIX DE LA BOITE: 1 FRANC** 148-62\*  
Dépôt unique: **Pharmacie BOURQUIN, rue Léopold-Robert 39**

**Grande Brasserie du BOULEVARD**  
**Mardi 15 Août 1899**  
à 8 h. du soir  
**Grande Séance de Billard**  
par le prof. S. Robert  
Soirée exclusive pour tous les grands amateurs de la bille. M. Robert se mesurera avec les 3 ou 4 plus forts, en donnant une grande avance.  
Invitation cordiale. — Consommations de choix. 9970-1 **Paul Droz, tenancier.**

**H. Colell**  
**DENTISTE**  
de retour.  
9903-2

**Confiserie - Pâtisserie**  
est à remettre pour cause de santé. — S'adresser chez M. Louis Mocker, rue du Progrès 31, Le Locle. 9974-3

**MIEL EXQUIS**  
garanti pur  
M. Rey, apiculteur, Onnens (Vaud) annonce que son dépôt de miel pour La Chaux-de-Fonds se trouve chez Mmes Robert-Jeanerret, rue du Pont 19. 9960-4

**Miel**  
On peut se procurer de l'excellent miel extrait, au prix de 2 fr. le kilo, chez M. Henri-Constant FAVRE, apiculteur, à Cormoret. H-5999-J 9955-3

**Horlogerie**  
ET ESTAMPES POUR HORLOGERIE  
rue Léopold Robert 66  
**A. WALLER**

**Domaine à louer**  
A louer pour le 23 avril 1900 un petit domaine aux **Eplatures**. — S'adresser à M. Jaquet, notaire, à la Chaux-de-Fonds. 9856-1

**LOCAUX**  
A louer de suite ou pour époque à convenir, une petite maison bien située, renfermant des locaux pouvant être utilisés au gré des amateurs comme comptoir, atelier ou magasin avec appartement, Convientrait spécialement pour monteurs de boîtes, graveurs et guillocheurs ou pour l'installation d'un commerce quelconque. 9026-1  
Pour renseignements, s'adresser au bureau de M. Henri Vuille, gérant, rue St-Pierre 10.

**LOCAUX**  
A louer pour le 11 Novembre 1899, dans une situation centrale, de grands locaux au rez-de-chaussée avec ou sans bureau, le tout aménagé pour atelier de monteurs de boîtes, mécaniciens, ou autre commerce. S'adresser à M. Charles-Oscar DuBois, gérant, rue du Parc, 9. 9382-1

**Pharmacie BOURQUIN**  
Rue Léopold Robert 39.  
Dépôt principal des  
**- Spécialités -**  
SUIVANTES: 151 89\*  
**Pilules Pink**  
**TISANE DES SCHAKERS**  
VIN DE VIAL  
**Warner's Safe Cure**  
THE CHAMBARD  
**PASTILLES GERAUDEL**  
**FARINE D'AVOINE KNORR**  
**Farine Nestlé**  
**COGNAC et SIROP GOLLIEZ**  
**LAIT CONDENSÉ DE CHAM**  
**Savon de Tormentille**  
**LAIT STÉRILISÉ**  
**Cascarine Leprince**

**Boulangerie Coopérative**  
RUE de la SERRE 90  
**32 G. le kilo Pain Blanc**  
**Pain Noir, 28 C.**  
et dans tous ses Dépôts. 1821-81

**Union chrétienne de Jeunes Gens**  
**Mercredi 16 Août 1899**  
à 8 1/2 h. du soir  
à la **Croix-Bleue**  
**CONFERENCE**  
**publique**  
par M. ALBRÉCIAS, évangéliste, à Alicante  
S U J E T : 9979-0  
**Evangelisation en Espagne.**

**Papiers Peints**  
et imitation de vitraux  
- Cire à parquets -  
**Viotti & Stalner**  
Rue Jaquet-Droz 39 9420 119\*

**RATS**  
et  
**Souris-**  
Rats et Souris disparaissent en une nuit, par l'emploi de la « Hélicoline » de v. Kobbé. Nullement nuisible aux personnes et animaux domestiques. 18730-4  
En dose de fr. 1. — et fr. 1.75, chez MM. P. Guinand et Dupuis, Chaux-de-Fonds, A. Wagner, pharmacien, Locle.

**Remontages.** Ouvrier sérieux, actif, de confiance et moralité, demande des remontages de finissages, si possible en grandes pièces, pour faire au comptoir ou à la maison. — S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL. 9871-1

**Commis-comptable.** Jeune homme de 25 ans, sérieux et de toute confiance, sachant correspondre dans les deux langues et connaissant la tenue des livres, cherche place pour le 15 septembre ou 1er octobre prochain. Certificats à disposition. 9738-1  
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

**Un jeune homme** de 15 ans libéré des écoles demande un emploi dans un atelier de monteur de boîtes soit comme **aide-dégrossisseur** ou **apprenti**. 9766-1  
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

**Remonteurs.** Quelques bons remonteurs pour la petite pièce cylindre, sont demandés au comptoir **Blum & frères Meyer**. 9726-1

**Boitiers, tourneur et un acheveur** pour l'or. — S'adresser rue du Rocher 15. 9742-1

**Monteurs de boîtes.** Dans un atelier de la localité, on demande 2 ouvriers tourneurs à la main. Entrée de suite. 9729-1  
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

**Graveurs.** On demande 2 bons graveurs dont 1 finisseur. — S'adresser à l'atelier, rue du Premier-Mars 4. 9763-1

**Faiseur de secrets.** On demande de suite un ouvrier pour boîtes or. — S'adresser à M. Haldmann rue des Granges 7. 9769-1

**Doreur.** On demande pour de suite un ouvrier dans la quinzeaine un bon ouvrier greneur et gratteboiseur. — S'adresser chez Mme Walzer, rue de la Demoiselle 14. 9759-1

**Boitier.** On demande un bon tourneur à la machine, pour la petite pièce légère. Capacité et moralité exigées. Bon gage. — S'adresser rue du Collège 10, au rez-de-chaussée. 9775-1

**Une fille** honnête, expérimentée, connaissant la cuisine, est demandée chez Madame Sandoz-Robert, Montbrillant 2. 9849-2

**Jeune homme** robuste, de 17 à 20 ans, trouverait de l'occupation pour un métier de bâtiment. 9762-1  
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

**Jeunes filles.** 2 jeunes filles sont demandées de suite pour une partie de l'horlogerie, bonne rétribution immédiate. 9755-1  
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

**Jeune fille.** On demande une jeune fille de 16 à 18 ans pour s'aider au ménage. — S'adresser à Mme Wirz-Diener, rue de la Demoiselle 7.

**On demande** au Locle, pour fin septembre, une personne honnête, d'un certain âge, pour faire le ménage et soigner des enfants. — S'adr. rue du Collège 10, au 1<sup>er</sup> étage, à droite, à la Chaux-de-Fonds. 9765-1

**Jeune fille.** On demande une jeune fille libérée des écoles pour aider au ménage et faire quelques commissions. Entrée de suite. — S'adresser rue de la Serre 79, au 3<sup>me</sup> étage. 9768-1

**Jeune fille.** On demande de suite une jeune fille honnête comme apprentie polisseuse de boîtes ou entièrement chez ses patrons. — S'adresser rue de la Serre 10, au 3<sup>me</sup> étage, à droite. 9774-1

**Apprenti BOULANGER** est demandé de suite ou pour époque à convenir. — S'adresser, sous initiales H. H. 9466, au bureau de L'IMPARTIAL. 9466-1

**Commissionnaire.** On demande un actif et robuste, pour entrée immédiate. S'adr. au bureau de L'IMPARTIAL. 9828-1

**A vendre** 3 grives mâles, avec volières; à défaut, à échanger contre une montre. — S'adr. rue St-Pierre 8, au rez-de-chaussée. 9994

# A louer

pour le 11 Novembre 1899, aux Eplatures, quartier de la Bonne Fontaine, un appartement de 3 pièces, cuisine et dépendances, avec lessiverie et jardin, bien exposé au soleil. Prix, 25 fr. par mois. S'adresser au bureau de M. Henri Vuille, gérant, rue St-Pierre 10.

**Pivotages.** On entreprendrait des pivotages sur jauges, interchangeables, Roskopf ou Ancre, ou pour l'exportation par grandes séries. Ouvrage fidèle. — Adresser les offres par écrit sous A. Z. 9990, au bureau de l'IMPARTIAL.

**Émailleur.** Un ouvrier émailleur expérimenté cherche place de suite. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Un fondeur-dégrossisseur** cherche à se placer pour dans la quinzième. — Adresser les offres sous initiales S. B. 9991, au bureau de l'IMPARTIAL.

Une personne expérimentée dans le commerce cherche emploi comme **desservante** pour n'importe quel commerce. Si on désire on peut changer de localité. — Déposer les offres sous initiales R. S. 9945, au bureau de l'IMPARTIAL.

**Tailleuse.** Une jeune fille de la Suisse allemande cherche place pour se perfectionner comme tailleur, où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. — S'adr. à Mlle Hollenwäger, St-Karli 34. Lucerne.

**Un jeune homme** de la Suisse orientale, ayant été occupé durant quelques années dans un bureau allemand, demande à se placer comme garçon de magasin ou emballer. — Adresser les offres par écrit sous M. H. 9943, au bureau de l'IMPARTIAL.

**Une personne** d'un certain âge sachant cuire et au courant de tous les travaux d'un ménage demande place pour le 25 courant. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Journalière.** Une jeune dame, nouvellement dans la localité, se recommande pour des journées et tout ce qui concerne le lavage, raccommodage et repassage. — S'adresser rue du Parc 1, au 3<sup>me</sup> étage au milieu.

**Echappements.** On demande place pour un jeune homme, chez un bon planteur d'échappement ancre soigné comme apprenti. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Nickeuse.** Une bonne ouvrière nickeuse, sachant aussi faire les roues, cherche place dans un atelier de nickelages ou de dorages comme terminée. — S'adresser, sous initiales E. R. 9728, au bureau de l'IMPARTIAL.

**Jeune homme** employé de banque, cherche place pour se perfectionner dans la langue française, dans un bureau, banque ou commerce, contre pension et logis. Bons certificats et références à disposition. — Adresser les offres sous chiffres R. A. 9832, au bureau de l'IMPARTIAL.

**Polisseuse.** Une bonne polisseuse de fonds demande de suite une place à la journée si possible; à défaut pour faire des heures. — S'adresser Place du Marché 1, au pignon.

**Une demoiselle** de toute moralité, parlant les deux langues, connaissant la comptabilité et la vente à fond, cherche une place stable pour temps à convenir, dans un bureau ou magasin de la localité. — S'adresser par écrit, sous initiales H. S. 9681, au bureau de l'IMPARTIAL.

**Modiste.** Ouvrière cherche place de suite ou pour le mois de Septembre. — Adresser les offres et conditions à Mlle R. Ferreux, Porrentruy.

**Un bon acheveur-remonteur** pourrait entrer de suite au comptoir J. Ullmann, rue Léopold-Robert 76. A la même adresse, on cherche une polisseuse de roues.

**Remonteur** pour pièces 11 lignes cylindre est demandé. Entrée de suite. — S'adr. à M. Ducommun, Demoiselle 60.

**Graveur.** On demande de suite un bon millefeuilleur régulier au travail. Ouvrage assuré. — S'adr. à l'atelier Cucuel et Muster, rue des Terreaux 6. 9946-3

**Émailleurs.** La fabrication de cadrans, Fritz Hess, Loche demande deux bons ouvriers émailleurs. Entrée de suite.

**Emboîteur.** On demande de suite un ouvrier emboîteur ou à défaut un assujettir. — S'adresser rue de la Demoiselle 133, au 3<sup>me</sup> étage.

**Graveur.** A l'atelier H.-A. Châtillon, rue du Parc 66, on demande de suite ou dans la quinzième, un ouvrier graveur d'ornements et bon finisseur.

**Graveurs.** A l'atelier Arnold Jacot-Paratte, Serre 18, on demande 2 graveurs d'ornements. Ouvrage régulier. Entrée à volonté.

**Emboîteur.** On demande un bon ouvrier emboîteur. — S'adresser rue Alexis-Marie Piaget 65, au premier étage. A la même adresse, on offre la couche et la place à un repasseur.

**Finisseuses.** Plusieurs bonnes finisseuses de boîtes métal et argent sont demandées à l'atelier Méroz, rue de la Loge 5-A. Entrée immédiate.

**Polisseuse** de fonds et cuvettes or, est demandée d'ici à la fin du mois. — S'adresser à l'atelier Cucuel et Muster, rue des Terreaux 6. 9938-3

**On cherche** pour tout de suite, trois boulangers et des cuisiniers. BUREAU de PLACEMENT, Rue de la Repos 17.

**Apprenti.** On demande de suite un apprenti pour les décorations de plafonds. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Commissionnaire.** On cherche un jeune homme actif de toute moralité dans un comptoir d'horlogerie. — Adresser les offres sous chiffres C. H. 9959, au bureau de l'IMPARTIAL.

**Domestique** de bonne conduite est demandé chez M. Fath-Lory, près l'Orphelinat des jeunes garçons.

**Une jeune fille** forte et robuste et de toute moralité, trouverait place pour dans une quinzième de jours. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Jeune fille.** On demande une jeune fille de 15 à 16 ans, pour aider au ménage. — S'adr. chez M. Gigy, rue Léopold-Robert 53.

**Homme de peine.** On demande un jeune garçon de 16 à 18 ans, comme homme de peine. Travaux peu pénibles. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Commissionnaire.** On demande un jeune garçon actif et honnête pour faire les commissions. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Fille.** On demande de suite une bonne fille de toute moralité pour faire les chambres et aider au café. — S'adresser à l'Hôtel de l'Aigle.

**Servante.** On demande une jeune fille de 19 à 20 ans, de bonne conduite, sachant faire un ménage. Bons soins et bon gage. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Volontaire.** On demande pour Bâle une jeune volontaire; elle aurait l'occasion d'apprendre l'allemand et la cuisine. — Pour tous renseignements, s'adresser chez M. Emile Frickart, rue du Nord 60.

**Apprentie-tailleuse.** Une bonne tailleur serait disposée à recevoir comme apprentie une jeune fille désireuse d'apprendre l'allemand. Vie de famille. — S'adr. pour renseignements, entre midi et 1 1/2 h., rue Fritz-Courvoisier 17, au rez-de-chaussée, à droite.

**Ressorts.** On demande un ouvrier qui pourrait tenir les feux à son domicile; on fournirait les outils nécessaires. Ouvrage assuré. — S'adresser à Emile Frickart, rue du Nord 60.

On demande de suite des **PLACIERS** pour tableaux, genre agrandissements photographiques. Si possible, parlant l'allemand. S'adresser rue de la Serre 57, au 2<sup>me</sup> étage.

**Visiteur** connaissant à fond le chronographe est demandé dans un comptoir de la localité, de même qu'un bon **remonteur** de mécanismes de chronographes. — S'adresser case postale 463.

**Apprentie.** On demande de suite au Loche, chez des personnes sans enfant, une jeune fille libérée des écoles, comme apprentie **doreuse** de roues. Entretien complet chez ses maîtres. — S'adresser à Mme Besse, Côte 21, Le Loche.

**Graveur.** On demande de suite un bon millefeuilleur. — S'adresser à l'atelier rue Jaquet-Droz 31.

**Dégrossisseur-émailleur** connaissant bien sa partie est demandé de suite. Bon gage et place stable. — S'adr. chez M. R. Hofer, von Kienel, fabricant de cadrans, Biennne.

**Remontages.** On offre des remontages 12 lignes cylindre, à faire à domicile. — S'adresser rue de la Paix 55b, au rez-de-chaussée.

**Acheveurs.** On demande pour entrer de suite deux places d'acheveurs stables, bien au courant des boîtes argent et galonné en tous genres. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Remonteur.** Un bon remonteur ayant l'habitude de la petite pièce et travaillant à la maison, trouverait occupation de suite. A la même adresse, un jeune garçon ou jeune fille est demandé comme **commissionnaire**.

**Polisseuse.** On demande de suite une bonne polisseuse pour fonds or, ainsi qu'un bon **guillocheur**. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

**Polisseuses** et **aviveuses** avec références sont demandées à la Fabrique Vve Ch.-Léon Schmidt & Cie.

**Remontage après dorure.** Deux jeunes gens ayant fait l'échappement à ancre pourraient apprendre le remontage après dorure dans un bon genre et être rétribués de suite. — S'adr. au comptoir P. Nicolet-Jullierat, rue du Crêt 9.

**Polisseuse.** On demande de suite une jeune fille de 15 à 16 ans, pour aider au ménage. — S'adr. chez M. Gigy, rue Léopold-Robert 53.

**Homme de peine.** On demande un jeune garçon de 16 à 18 ans, comme homme de peine. Travaux peu pénibles. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Commissionnaire.** On demande un jeune garçon actif et honnête pour faire les commissions. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Femme de ménage** de toute moralité est demandée de suite pour 2 heures de travail par jour. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Acheveur** est demandé pour la montre or pour GALLEY. — Ecrire à MM. JULIEN GALLEY & Co, en indiquant les postes occupés précédemment.

**Apprenti.** On demande de suite un jeune garçon pour apprenti menuisier; il serait nourri et logé chez ses maîtres. — S'adresser à l'Usine Rodigari, rue du Doubs 113.

**Apprenti.** On demande un apprenti émailleur. — S'adresser rue de la Ronde 20, au 1<sup>er</sup> étage. A la même adresse, on demande une jeune fille. Rétribution de suite.

**Apprentie.** On demande une jeune fille comme apprentie pivoteuse ancre, logée et nourrie chez son patron. — S'adr. rue de la Promenade 17, au 3<sup>me</sup> étage.

**Domestique.** Un jeune homme fort et robuste, connaissant le voiturage, peut entrer de suite chez M. Ali Robert-Jeanmaire, voiturier, rue Alexis-Marie-Piaget 65.

**Commissionnaire.** On demande un commissionnaire pour être employé entre les heures d'école. — S'adresser à M. J. Guy, rue du Doubs 99.

**Commissionnaire.** Un jeune garçon d'une quinzaine d'années honnête et très actif, est demandé de suite pour faire les commissions dans un comptoir. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Logement.** A louer pour cause de départ pour le 1<sup>er</sup> septembre, à des personnes tranquilles un logement de 2 chambres et cuisine au premier étage, situé au centre du village.

**Chambre.** A louer de suite, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une belle chambre meublée, exposée au soleil. — S'adr. rue de la Paix 74, au 2<sup>me</sup> étage, à droite.

**Chambre.** A louer, à une personne de toute moralité, une chambre meublée ou non. — S'adr. rue du Poits 9, au 2<sup>me</sup> étage.

**Chambre.** A louer une jolie chambre meublée, à 1 ou 2 messieurs solvables. — S'adr. rue de la Demoiselle 131, au rez-de-chaussée, à droite.

**Chambre.** A louer de suite une belle chambre meublée, indépendante, au soleil, à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue du Premier-Mars 15, au 2<sup>me</sup> étage, à droite.

**Chambre.** A louer de suite une chambre meublée, exposée au soleil et indépendante, à 2 messieurs. On donnerait la pension si on le désire. — S'adresser rue du Doubs, 77, au rez-de-chaussée, à droite.

**Logement.** A louer pour le 11 Octobre 1899, un beau logement de trois pièces, cuisine et dépendances, situé rue de la Charrière 41. — S'adresser rue de la Charrière 1, au 2<sup>me</sup> étage.

**Appartement.** A louer pour le 11 novembre, un bel appartement moderne de 2 chambres, cuisine et dépendances, eau et gaz installés; belle situation, bien exposé au soleil. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Pignon.** A louer pour St-Martin 1899, à d'ordre, un beau pignon bien exposé au soleil, composé de 2 chambres, cuisine, alcôve et dépendances. — S'adr. rue du Progrès 32, au rez-de-chaussée, le matin, jusqu'à 2 heures.

**Chambre.** A louer de suite, à 1 ou 2 messieurs solvables, de moralité et travaillant dehors, une chambre meublée, confortable. — S'adresser rue de l'Industrie 3, au 2<sup>me</sup> étage.

**Chambre.** A louer de suite une grande chambre non-meublée, pouvant être utilisée comme bureau. Position centrale. — S'adresser rue Daniel-Jean-Richard 25, au 1<sup>er</sup> étage.

**A louer** pour St-Martin prochaine, dans un bel appartement, bien exposé au soleil, 2<sup>me</sup> étage, composé de 4 chambres, corridor éclairé, cuisine, dépendances, lessiverie, eau et gaz. Convientrait pour des personnes tranquilles, la maison n'ayant que deux appartements. Pour la même époque, un entrepôt, à proximité de la Gare est à louer. Convientrait pour tout genre de commerce. S'adresser à M. Marc von Bergen, boulevard de la Gare 1.

**Chambre.** A louer de suite une jolie chambre meublée, à un monsieur de moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc 3, au 2<sup>me</sup> étage, à droite.

**Appartement.** A louer pour le 11 novembre prochain, un bel appartement de 4 pièces avec cuisine, soleil toute la journée et en plein centre de La Chaux-de-Fonds. — S'adr. à M. Georges DuBois, marchand de fers, Place de l'Hôtel-de-Ville 9.

**Logement.** A louer pour cas imprévu et à des gens de toute moralité, un logement de 3 pièces, avec balcon, cuisine et corridor fermé. Eau et gaz installés partout. — S'adr. à M. Th. Heinger, rue du Vieux-Cimetière 7A. 9209-15\*

**Chambres.** A louer deux chambres contiguës et indépendantes, pouvant servir de bureaux ou comptoir. — S'adresser à la Pharmacie Centrale, rue Léopold Robert 16.

**A remettre** pour St-Martin, 2 APPARTEMENTS de 3 pièces, dont un avec alcôve et balcon, gaz installé, prix 550 et 575 fr., eau comprise. — S'adresser à M. Jules Froidevaux, rue Léopold-Robert, 88.

**Pour cas imprévu** à louer de suite un MAGASIN; peut aussi être utilisé pour bureau, atelier ou entrepôt. 5294-35\* S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Logements** à louer de suite ou pour St-Martin prochaine. — S'adresser à M. Albert Pécaut, rue de la Demoiselle 135.

**Chambre.** A louer une petite chambre meublée à un monsieur de moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue Jaquet-Droz 24, au 2<sup>me</sup> étage, à gauche.

**Appartement.** A louer pour St-Martin ou époque à convenir un bel appartement de 4 chambres, chambre de bonne, corridor, balcon du côté sud, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. J.-J. Kreutter, rue Léopold-Robert, 19.

**On demande à louer** pour St-Georges 1900, pour 3 personnes, un appartement de 2 ou 3 pièces, pas trop éloigné du centre; paiement assuré. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**A vendre** quelques cents bouteilles mêlées, ainsi que des crocasses, le tout à bas prix. — S'adr. rue de la Demoiselle 93, au 1<sup>er</sup> étage.

**A vendre** à un prix avantageux un BUCLE bien conservé. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

**A vendre** un beau potager 4 trous et bouillier très bien conservé et une table à coussins en excellent état. — S'adresser rue du Parc 44, au rez-de-chaussée.

**A vendre** un tour à deux lunettes, sur pied en fer, avec trois espèces de pinces; plus une petite perçuse avec tasseaux. — S'adresser à M. Eugène Borel, rue de l'Industrie 7. 9754-1

**A vendre** faute d'emploi, deux potagers et un comptoir pour café, le tout en bon état et à bas prix. — S'adr. rue Léopold-Robert 41, au premier étage.

**Occasion.** A vendre un char à pont pour âne, avec ressorts, longe et mécanique, conviendrait pour un revendeur ou un marchand de pétrole. Prix modéré et facilité de paiement. — S'adresser à l'Etude Paul Robert, Agent de droit, rue Léopold-Robert 27.

**Aux agriculteurs.** A vendre une belle grande génisse de choix, noire et blanche, toute prête à vêler. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Perdu** dimanche au-dessus des Carrières Jacky, un braquet. — Le rapporter contre récompense, rue du Parc n° 35, au 1<sup>er</sup> étage.

**Perdu** un carnet de comptoir. Prière de le rapporter, contre récompense, au Comptoir de MM. Eberhard et Cie, ou rue de la Serre 27, au 3<sup>me</sup> étage.

**Trouvé** une boucle d'oreille en or avec une perle. — La réclamer de midi à une heure, chez M. Paul Peytrequin, rue Fritz-Courvoisier 15.

Madame veuve de P. Bregnard fils et les familles Bregnard, Hofer, Cattin-Fatton, profondément touchés de la grande sympathie dont ils ont été l'objet, et des témoignages d'affection et de vénération à l'adresse de leur bien aimé, se sentent pressés de remercier de tout leur cœur, les parents, amis et connaissances qui, en si grand nombre, ont manifesté à part sincère qu'ils prenaient à leur immense chagrin.

Madame Laubscher-Grosjean et ses enfants se font un devoir de remercier sincèrement toutes les personnes et les nombreuses sociétés qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant la maladie de leur regretté chef de famille et durant les tristes jours de deuil qu'ils viennent de traverser.

Laissez venir à moi les petits enfants et ne les empêchez point, car le royaume des Cieux est pour ceux qui leur ressemblent. Matthieu XIX, 14.

Monsieur et Madame Emile Jeanneret-Kunz et leur enfant ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher enfant

que Dieu a rappelé à Lui lundi, à 3 h. du matin, à l'âge de 3 mois, après une courte mais pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 14 Août 1899.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame Numa Jeanneret-Rossel et leur famille, Mademoiselle Céclie Rossel, à Bâle, Madame veuve Elise Rossel et son fils, Monsieur et Madame Georges Gaberel-Rossel, Monsieur Jules Rossel, Madame veuve L. Zellweger-Rossel, Madame veuve J. Mermod-Rossel, Monsieur et Madame L. Thiébaud et leurs familles, informent leurs amis et connaissances du décès de leur regretté père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent

Monsieur Célestin ROSSEL

Qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui, dimanche à 10 heures du matin, dans sa 65<sup>me</sup> année, après une courte maladie. Les Planchettes, le 14 Août 1899.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mercredi 16 courant, à 1 h. après midi, aux Planchettes.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

A vendre de jeunes chiens de pure race, — S'adresser à M. G. Schwarzel, rue de l'Hôtel-de-Ville 38.

A vendre une VACHE prête à vêler, et un bon char à échelles neuf, essieux en fer, char à un cheval; bas prix. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**A vendre** un magnifique ameublement de salon, pur crin animal, pour 250 fr. Grand choix de canapés depuis 25 fr., tables rondes, ovales, carrées, et de nuit, chaises depuis 5 fr., tables à ouvrage, secrétaires, buffets de service depuis 150 fr., bibliothèques à 1 et 2 portes, lits complets avec matelas crin animal, depuis 180 fr., lits d'enfants, régulateurs depuis 25 fr., buffets à 1 et 2 portes, immense choix de glaces et tableaux, chaises-longues, un beau piano noir, pour le prix de 450 fr.

**SALLE des VENTES, rue Jaquet-Droz 13.** Téléphone.

**A vendre** un accordéon Amez-Droz, 21 touches, 8 basses, presque neuf. — S'adresser chez M. Ernest Ochsenbein, Grandes-Crosettes 2b. 9850-2

**A vendre** l'outillage complet d'un patron faiseur de secrets. — S'adr. rue de l'Industrie 30, au 2<sup>me</sup> étage.

**A vendre** quelques cents bouteilles mêlées, ainsi que des crocasses, le tout à bas prix. — S'adr. rue de la Demoiselle 93, au 1<sup>er</sup> étage.

**A vendre** à un prix avantageux un BUCLE bien conservé. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

**A vendre** un beau potager 4 trous et bouillier très bien conservé et une table à coussins en excellent état. — S'adresser rue du Parc 44, au rez-de-chaussée.

**A vendre** un tour à deux lunettes, sur pied en fer, avec trois espèces de pinces; plus une petite perçuse avec tasseaux. — S'adresser à M. Eugène Borel, rue de l'Industrie 7. 9754-1

**A vendre** faute d'emploi, deux potagers et un comptoir pour café, le tout en bon état et à bas prix. — S'adr. rue Léopold-Robert 41, au premier étage.

**Occasion.** A vendre un char à pont pour âne, avec ressorts, longe et mécanique, conviendrait pour un revendeur ou un marchand de pétrole. Prix modéré et facilité de paiement. — S'adresser à l'Etude Paul Robert, Agent de droit, rue Léopold-Robert 27.

**Aux agriculteurs.** A vendre une belle grande génisse de choix, noire et blanche, toute prête à vêler. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Perdu** dimanche au-dessus des Carrières Jacky, un braquet. — Le rapporter contre récompense, rue du Parc n° 35, au 1<sup>er</sup> étage.

**Perdu** un carnet de comptoir. Prière de le rapporter, contre récompense, au Comptoir de MM. Eberhard et Cie, ou rue de la Serre 27, au 3<sup>me</sup> étage.

**Trouvé** une boucle d'oreille en or avec une perle. — La réclamer de midi à une heure, chez M. Paul Peytrequin, rue Fritz-Courvoisier 15.

Madame veuve de P. Bregnard fils et les familles Bregnard, Hofer, Cattin-Fatton, profondément touchés de la grande sympathie dont ils ont été l'objet, et des témoignages d'affection et de vénération à l'adresse de leur bien aimé, se sentent pressés de remercier de tout leur cœur, les parents, amis et connaissances qui, en si grand nombre, ont manifesté à part sincère qu'ils prenaient à leur immense chagrin.

Madame Laubscher-Grosjean et ses enfants se font un devoir de remercier sincèrement toutes les personnes et les nombreuses sociétés qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant la maladie de leur regretté chef de famille et durant les tristes jours de deuil qu'ils viennent de traverser.

Laissez venir à moi les petits enfants et ne les empêchez point, car le royaume des Cieux est pour ceux qui leur ressemblent. Matthieu XIX, 14.

Monsieur et Madame Emile Jeanneret-Kunz et leur enfant ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher enfant

que Dieu a rappelé à Lui lundi, à 3 h. du matin, à l'âge de 3 mois, après une courte mais pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 14 Août 1899.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame Numa Jeanneret-Rossel et leur famille, Mademoiselle Céclie Rossel, à Bâle, Madame veuve Elise Rossel et son fils, Monsieur et Madame Georges Gaberel-Rossel, Monsieur Jules Rossel, Madame veuve L. Zellweger-Rossel, Madame veuve J. Mermod-Rossel, Monsieur et Madame L. Thiébaud et leurs familles, informent leurs amis et connaissances du décès de leur regretté père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent

Monsieur Célestin ROSSEL

Qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui, dimanche à 10 heures du matin, dans sa 65<sup>me</sup> année, après une courte maladie. Les Planchettes, le 14 Août 1899.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mercredi 16 courant, à 1 h. après midi, aux Planchettes.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

A vendre de jeunes chiens de pure race, — S'adresser à M. G. Schwarzel, rue de l'Hôtel-de-Ville 38.

A vendre une VACHE prête à vêler, et un bon char à échelles neuf, essieux en fer, char à un cheval; bas prix. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

— Flavienne, demanda Mme d'Épinoÿ, n'avez-vous jamais appris ce que devint après la mort des naufrageurs de Penmarek l'enfant qui vous recueillit durant la nuit du sinistre.

— Folle-Avoine ?

— Oui.

— Le recteur de Penmarek, dont elle implora la protection le jour où ses oncles assassinèrent son aïeul, lui remit une lettre pour l'abbé Régis et lui conseilla de fuir en toute hâte des lieux maudits où la justice ne pouvait manquer d'accomplir un jour son œuvre... Folle-Avoine suivit ce conseil, vint trouver l'aumônier et passa deux ans dans ce couvent des saintes filles qu'il dirigeait. Un jour une grande dame dont l'enfant venait de mourir vint à la communauté et pria sœur Sainte-Praxède de lui choisir la plus malheureuse et la plus digne d'intérêt de ses pensionnaires... Folle-Avoine fut désignée par la supérieure, et l'enfant des Kermar se trouve aujourd'hui par l'adoption une riche et heureuse héritière... Peut-être y aurait-il moins de reconnaissance que de cruauté à lui rappeler que je lui dois la vie; ce serait replacer sous ses yeux les sanglants tableaux qu'elle s'efforce sans doute d'oublier... Elle voyage du reste avec sa bienfaitrice, et depuis plus d'un an l'abbé Régis est sans nouvelles.

— Votre délicatesse vous conseille bien, madame, répondit l'officier de marine; permettez à cette pauvre créature d'oublier le passé.

Flavienne se pencha à la portière.

— Voici le couvent! dit-elle; ma fille est là! je vais revoir ma fille!

Avant que le carrosse fût arrêté, Mme de Flessigny ouvrit la portière. Antonin se précipita en avant pour lui offrir la main.

La tourière parut surprise en voyant reparaitre Mme d'Épinoÿ et son amie.

— Puis-je voir sœur Sainte-Praxède? demanda Flavienne défaillante en s'appuyant contre la muraille.

Le tintement d'une clochette intérieure se fit entendre, puis la tourière introduisit les visiteurs dans le parloir. Peu de temps s'était écoulé depuis qu'une foule plus curieuse que fervente l'avait envahi, et cependant l'ordre le plus scrupuleux s'y trouvait rétabli.

Une minute plus tard la supérieure y entra.

Flavienne s'élança vers sœur Sainte-Praxède.

— Ma fille! lui dit-elle! amenez-moi ma fille!... Vous ne savez pas? cette enfant abandonnée par des misérables dans les bois, au milieu des loups, est ma Dolorès... celle que je pleurais sans vouloir être consolée... elle que je retrouve par un miracle de Dieu!

— Quoi! fit sœur Sainte-Praxède, la Fille sauvage, baptisée aujourd'hui sous le nom de Marie Le Blanc...

— S'appelle Dolorès de Flessigny... Ma sœur, je vous en supplie, allez la chercher... Vingt fois je l'ai pressée dans mes bras comme une pauvre créature souffrante, éprouvée, avide de tendresse; j'ai besoin de la serrer sur mon cœur en l'appelant ma fille.

— Pardon, madame, dit sœur Sainte-Praxède; à quelle heure avez-vous quitté l'hôtel?

— J'en sors à l'instant même.

— Combien faut-il pour se rendre du couvent chez vous?

— Un quart d'heure.

— Un quart d'heure, mais depuis deux heures Marie est partie pour vous rejoindre?

— Marie, Dolorès, partie?... que voulez-vous dire, ma sœur? Je ne comprends pas... je tremble... j'ai peur! Le trouble de Mme de Flessigny parut gagner la religieuse.

— Madame, dit-elle, rappelez-vous bien les faits qui viennent de se passer... Vous vous êtes évanouie dans l'église...

— En acquérant la certitude que l'enfant du Ravin était ma fille.

— Votre fille?... Oui je comprends... Dès lors, entrée à l'hôtel et revenue à vous, vous l'avez envoyée chercher.

— Moi! s'écria Flavienne.

— Vous, madame, et voici le billet que vous me fîtes remettre.

Flavienne prit machinalement la lettre que lui tendait la supérieure et lut :

« Mme de Flessigny, fort souffrante, demande instamment à voir Marie Le Blanc. Un carrosse l'attend. »

— Je n'ai jamais écrit cette lettre! fit Flavienne.

— Quoi! ce mot n'est pas de vous?

— C'est un faux... Et Dolorès est partie?

— Dans la voiture que j'ai cru envoyée par votre amie.

— Mon Dieu! mon Dieu! s'écria Flavienne, ne me l'avez-vous donc rendue que pour me la reprendre!

— Et il y a deux heures que ces faits se sont passés? demanda Etiennette.

— Oui, madame, deux heures.

— Enlevée! on m'a enlevé ma fille! répétait Flavienne en se tordant les bras.

— Que faire? mon Dieu! que faire? demanda sœur Sainte-Praxède dont la douleur égalait presque celle de Mme de Flessigny.

— Que faire? répondit Flavienne avec violence; courir chez le lieutenant de police et dénoncer le coupable...

— Qui soupçonnez-vous? demanda Antonin.

— Je ne soupçonne pas, je devine... Laurent Cabarou qui abandonna ma fille dans les bois de Mézières me l'a ravie une seconde fois... la première pour se faire riche, la seconde parce qu'il avait peur. Venez, oh! venez, monsieur de Lannoy! ma fille vous est chère? eh bien! si vous me la rendez...

— Pas un mot de plus, madame, je vous en supplie! dit Antonin.

— Quel crime! quel scandale! s'écria sœur Sainte-Praxède. Oh! madame, pardonnez-moi; j'ai été trompée... toute autre fût comme moi tombée dans ce piège... J'ai-je jamais profondément cette douce créature... Je ne puis vous aider que par mes prières, mais moi et mes filles nous ne quitterons la chapelle que quand nous aurons reçu de consolantes nouvelles.

— Je ne vous accuse pas, ma sœur, répondit douloureusement Flavienne.

L'infortunée reprit le bras d'Antonin et regagna son carrosse.

— Tenez-vous toujours à voir le lieutenant de police, madame? demanda l'officier.

— Lui seul peut me venir en aide dans cette circonstance.

— Permettez-moi de penser le contraire.

— Vous ne croyez point à l'habileté de la police?

— J'ai souvent plus de confiance dans celle que l'on fait soi-même.

(A suivre)

# LA LECTURE DES FAMILLES

## FEUILLETON

DE

### L'IMPARIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement : Un an, fr. 10; six mois, fr. 5; trois mois, fr. 2.50

## LA FILLE SAUVAGE

PAR

RAOUL DE NAVERY

### DEUXIÈME PARTIE

L'abbé Régis monta en chaire et dans un discours pathétique il s'efforça de faire comprendre à la nouvelle chrétienne quelles grâces lui prodiguait le Seigneur en l'appelant à lui.

— Ma fille, lui dit-il, vous avez peut-être entendu vanter le bonheur de ceux qui possèdent de grandes richesses; ne croyez pas les hommes qui prisent si haut les biens du siècle. Un seul trésor est enviable et doit devenir l'objet de vos souhaits : la foi. Si vous appartenez au Christ, rien de plus ne vous est nécessaire, vous possédez le trésor que la rouille n'entame point et que les voleurs ne sauraient vous ravir.

« On parlera devant vous de la puissance du nom, du prix d'un blason illustre, des enivrements du pouvoir; respectez ces biens sans les jalouser et soyez heureuse si vous pouvez vous cacher dans les plaies du Sauveur qui vous convie au partage des mérites de sa Passion.

« Enfin, plus tard, car vous êtes jeune, et Dieu vous fit belle comme certaines fleurs grandies à l'ombre loin du regard des hommes... vous entendrez vanter ces fragiles avantages; on essaiera de vous persuader que votre existence doit se transformer en une longue fête de ce que les hommes appellent le bonheur... Ne croyez point ces mensonges, ma fille. Il n'est qu'une flamme immortelle montant toujours droit au ciel d'où elle est descendue; il n'est qu'une tendresse puissante, vivante, ineffable, capable d'emplir nos cœurs jusqu'au bord, et cette tendresse, cet amour, cette incorruptible passion, c'est l'amour du Dieu qui vous appelle et vous environne. Autour de vous s'élèvera un concert profane sans fin renouvelé; fermez vos oreilles de vierge, et n'entendez

dans la pureté de vos songes et l'élan de la prière que l'accent du Bien-Aimé.

« Venez, ma colombe, mon épouse, venez et vous serez couronnée...

« L'Eglise représente aujourd'hui pour vous ce paradis terrestre qui fut la terre de lumière, et au travers des bosquets duquel passait le Seigneur conversant avec l'homme sorti de ses mains, animé de son souffle.

« Approchez-vous brillante de foi, d'amour et d'espérance; courbez le front sous l'eau sainte qui va vous purifier du stigmata du péché d'origine, vous créer enfant de Dieu, disciple de l'Eglise, héritière du ciel... Voyez autour de vous : chacun prie et pleure de joie; les anges s'inclinent radieux vers ce sanctuaire, et le sang de Jésus va faire de vous l'enfant prédestinée de son cœur. »

Sœur Sainte-Praxède se leva et saisit la main de la Fille sauvage.

L'économe du couvent avait accepté d'être son parrain.

L'abbé Régis demanda sous quels noms la néophyte devait être baptisée.

Sœur Sainte-Praxède répondit :

— Elle s'appellera Marie de Blanc.

La sainte cérémonie commença.

Avec une angélique ferveur, la Fille sauvage répondit aux prières de la liturgie. Elle récita d'une voix pure et timbrée les actes de foi, d'espérance et d'amour. Pendant un moment, une main étendue sur le livre des Evangiles, elle jura d'en observer les préceptes.

Elle faisait alors face à l'auditoire. Et jamais plus touchant spectacle n'avait été offert à une assemblée que celui du baptême de cette étrange et ravissante fille.

Quand elle eut achevé la récitation des actes, le prêtre ferma et emporta le livre des Evangiles; la nouvelle baptisée, les mains chastement croisées sur son cœur, resta un moment anéantie dans le sentiment de sa félicité.

Tout à coup sa figure prit une expression de satisfaction surhumaine; elle murmura d'abord tout bas des paroles que nul ne put distinguer, puis, se laissant glisser à genoux, les regards levés vers la voûte de la chapelle, elle dit d'un accent vibrant :

— Je me souviens... Je me souviens... Seigneur, tout à l'heure j'ai récité au pied de vos autels les invocations que mes saintes gardiennes m'ont apprises... Mais vous me rendez subitement la mémoire d'une autre prière, la prière que ma mère me faisait dire sur ses genoux.

La foule haletante se penchait pour mieux entendre. L'on n'était pas loin de crier au miracle, et des larmes mouillaient plus d'une paupière. La Fille sauvage joignit les mains et dit avec lenteur, comme si elle devait cher-

cher loin, bien loin dans sa mémoire, les mots qu'elle prononçait :

— Mon Dieu, protégez mon aïeul... bénissez mes parents bien-aimés... gardez-moi contre les méchants, et dites à vos anges de me couvrir de leurs ailes.

A peine la Fille sauvage achevait-elle cette prière qu'un grand cri s'élevait dans la chapelle.

— Dolorès! Dolorès!

Une femme venait de s'évanouir.

La Fille sauvage fut emmenée par sœur Sainte-Praxède dans la salle de la communauté, pendant que l'on transportait dans son carrosse la jeune femme que cette scène avait si violemment émue.

### XIII

#### Enlevée

Quand elle s'éveilla de son évanouissement, Mme de Flessigny jeta autour d'elle un regard égaré. Les chevaux lancés à toute vitesse avaient rapidement ramené à l'hôtel d'Epinoy Flavienne, Etiennette et Antonin. Pendant le trajet, Mme d'Epinoy employa vainement tous les moyens pour ramener au sentiment de l'existence sa malheureuse amie. Le soin qu'elle prit de lui bassiner les tempes avec de l'eau de la Reine de Hongrie, l'air pur qu'elle fit pénétrer dans le carrosse, tout fut inutile, et la présence d'un médecin parut indispensable. Le valet de chambre du vicomte en ramena un en toute hâte, et celui-ci demeura frappé du caractère de l'évanouissement de Flavienne.

Aucun souffle ne passait entre ses lèvres blanches, aucune palpitation ne soulevait sa poitrine; cette immobilité complète, rigide, cadavérique, déroutait la science du docteur.

— Quelle émotion soudaine a terrassé votre amie? demanda-t-il à Mme d'Epinoy.

— A la suite d'irréparables malheurs, elle fut pendant dix années privée de la raison...

— Un choc imprévu l'a-t-il donc frappée aujourd'hui?

— Sans doute, car en entendant la Fille sauvage prononcer une prière Flavienne a tendu les bras vers notre protégée, en répétant: « Dolorès! Dolorès! »

— Dolorès était le nom d'une personne qui lui fut chère?

— Oui, docteur, de sa fille qu'elle perdit dans des circonstances aussi imprévues que douloureuses.

— Dieu veuille qu'à son réveil elle oublie ce qui l'a si fort surexcitée.

— Depuis un an, elle paraissait complètement guérie.

— Peut-être ne conserve-t-elle qu'une seule idée fixe... malheureusement je viens d'épuiser les secrets de mon art; nous devons désormais tout attendre de la nature et de Dieu.

Une demi-heure se passa pendant laquelle le médecin, Antonin et sa sœur ne quittèrent point la chambre de la malade.

L'officier de marine paraissait en proie à une émotion mal contenue. Tantôt il allait vers la croisée, à la façon des gens préoccupés, tantôt revenant vers le lit de la malade, il s'inclinait vers elle avec une anxiété poignante.

— Tu es bon! dit Etiennette en lui serrant la main; son état t'afflige autant que moi-même.

Sans répondre directement à sa sœur, le vicomte murmura :

— Si c'était vrai?

— Quoi donc? demanda Etiennette à voix basse.

— Si la pauvre enfant trouvée au Ravin des mille oiseaux était la fille de Mme de Flessigny?

— Tu pourrais croire...

— Est-ce donc impossible? reprit Antonin d'un accent fiévreux; dans cette dramatique et lamentable histoire, l'effrayant cotoie l'inattendu... cette femme est sauvée du naufrage par la petite fille des bandits de la côte de Penmarck, tandis que Laurent Cabarou emporte comme double butin la petite Dolorès et une cassette de diamants...

— Tais-toi, fit Etiennette; Flavienne vient de pousser un soupir.

En effet un souffle à peine suffisant pour ternir u miroir vint effleurer les lèvres de Mme de Flessigny. Se paupières battirent, une rougeur furtive colora ses joues enfin se soulevant sur les oreillers elle regarda le médecin inconnu debout à son chevet, Antonin, puis Etiennette

— Ma fille! dit-elle en joignant les mains; où est ma fille?

Mme d'Epinoy pressa Flavienne sur son cœur.

— Remets-toi, dit-elle; les émotions trop poignantes de cette journée t'ont brisée.

— Tu ne comprends donc pas? tu ne comprends donc pas? répéta Flavienne; où est ma fille? où est Dolorès?... Oh! je devine, toi et Antonin vous me croyez retombé dans ma folie... Non! non! le temps des chimères douloureuses est passé... je sais, je crois, je me souviens! Ma fille! l'avoir eue si longtemps près de moi, sur mon cœur, et n'avoir rien compris!...

— Mais, dit Etiennette, si tu veux parler de la chère enfant trouvée, adoptée à Songy, elle est bien réellement notre fille à toutes deux...

— Oui, tu l'aimes, tu es bonne... tu parles ainsi, croyant flatter mon délire... Je te répète que l'enfant du Ravin, que la Fille sauvage est ma Dolorès! ma Dolorès perdue et retrouvée, ma Dolorès que le Seigneur me rend par sa miséricorde!

Un soupir douloureux fut l'unique réponse d'Etiennette.

Le docteur n'osait contredire la malade, mais la croyant en proie à un accès de délire il lui présenta une potion calmante qu'elle repoussa de la main.

Seul Antonin paraissait attacher une grande importance aux paroles de Mme de Flessigny; à demi agenouillé devant son lit, il saisit une de ses mains et lui dit avec une ardeur contenue :

— Parlez! parlez, madame! je vous écoute et je vous crois!

— Ah! s'écria Flavienne triomphante, vous me croyez parce que vous l'aimez, vous!

Etiennette étouffa un cri de surprise, et le médecin reposa tristement sur la table la potion refusée par Mme de Flessigny.

— Ecoutez-moi donc, Antonin, reprit la malade en pressant les doigts de l'officier, comme si elle voulait lui adresser à la fois une prière et une action de grâce; écoutez-moi et comprenez-moi... Vous souvenez-vous que vingt fois, vous parlant de la douceur de l'angélique piété

de ma petite Dolorès, je vous racontais que chaque soir, dans l'heureuse maison de l'*Islas del Rey*, elle récitait sur mes genoux l'invocation du soir... humble prière composée par moi et s'appliquant à nos propres douleurs... Le cher ange demandait à Dieu de protéger son aïeul qui nous repoussait de ses bras, puis son père et moi, qui l'adorions, la douce créature... Eh bien, cette supplication sortie un jour de mon cœur, hier, au milieu des pompes baptismales, Dolorès s'en est souvenue. Il a plu à Dieu d'accomplir pour elle un miracle... Le passé lui rendit un lambeau de souvenir, comme une vague rapporte au rivage une perle longtemps cachée par le sable des mers... Après avoir récité les grands actes de la chrétienne elle a murmuré sa prière d'enfant, et voilà pourquoi la joie m'a terrassée... Ma fille! c'était bien ma fille! ma fille vivante, ma fille belle et touchante sous ses vêtements d'innocence, ma Dolorès que le crime m'avait ravie et qu'un prodige du ciel m'a rendue!

— Oui, oui! s'écria Antonin, c'est votre enfant, je le sens, je le sens, madame. Votre cœur ne peut vous tromper.

— Dieu sait, reprit Etiennelette en entourant d'un geste caressant la malade soudainement ranimée, Dieu sait combien je le désire, mais...

— Tu exiges des preuves?

— Je tremble que tu nourrisses des illusions.

— Des preuves! j'en ai les mains pleines... Dieu a placé sur mon chemin le complice de Canélos... Je puis bien te l'apprendre maintenant que va se dénouer un drame terrible... je sais comment fut sacrifiée l'enfant innocente... On la vendit comme Joseph pour trente deniers: seulement les trente deniers valaient deux millions... Laurent Cabarou parvint à gagner le rivage, selon le récit qu'il fit plus tard à son complice, puis il prit la route des Ardennes, emmenant avec lui l'enfant... Ce fut près de Mézières, dans un immonde cabaret, que la première idée du forfait vint à ces hommes... Le soir même, Dolorès fut conduite par eux, puis abandonnée en pleine forêt, dans la hutte déserte d'un charbonnier... La présence dans le pays d'une troupe de voleurs jetant la terreur dans tous les villages expliqua la soudaine disparition de Cabarou et de son complice... ceux qui les avaient vus, Marianou, mère de Laurent, et la Janicotte, propriétaire de l'auberge, crurent d'autant mieux que les bandits les avaient assassinés que la bande détroussa cette même nuit une dizaine de voyageurs... Dolorès, laissée enlormie dans la hutte, dut s'y éveiller le lendemain effrayée et surprise de se trouver seule... Elle appela, on ne lui répondit pas... Dieu garda l'enfant vouée à la mort; elle vécut de fruits et de baies... plus tard, de la forêt des Ardennes, elle vint dans les bois de Songy où nous l'avons trouvée... Il me semble à moi que tout ceci est limpide comme la lumière... c'est ma fille, Etiennelette! Antonin, c'est ma fille! ma fille que vous avez prise dans la forêt de Songy pour la remettre dans mes bras!

— Dieu veuille, madame, répondit le vicomte d'une voix pénétrée, que ces faits déduits par vous d'une façon si logique se trouvent être la vérité!

Etiennelette regarda curieusement son frère; celui-ci détourna brusquement les yeux.

— Ma mante, mon voile... demanda Flavienne.

— Que vas-tu faire? s'écria Etiennelette.

— Courir vers ma fille, la presser dans mes bras, en-

tendre sa chère voix répéter l'invocation que je lui appris à l'*Islas del Rey*... Reprendre Dolorès, puis courir à son père et lui dire: « Humbert, le courage de te revoir ne m'est venu qu'à l'heure où je pouvais à la fois te rendre ta fille et te demander le châtement de celui qui nous l'avait volée! »

— Que parles-tu du comte Humbert, Flavienne?

— Vivant, lui aussi, mais vivant dans la solitude pour Dieu et pour la charité! Vivant, mais mort au monde qui ne pouvait plus rien lui offrir!... Vivant, mais appelant au milieu de ses larmes Dolorès et Flavienne.

— Et tu as gardé ce secret! dit avec reproche Etiennelette.

— Je savais que l'heure viendrait de tout t'apprendre.

— Où se trouve maintenant le comte Humbert?

— As-tu jamais entendu parler à Paris des *Trésoriers des pauvres*? demanda Flavienne à Etiennelette.

— Sans aucun doute.

— Eh bien! sous ce titre se cachent à la fois le marquis Jacques et mon mari... Le vieillard a pardonné, et tous vivants avec l'abbé Régis passent leur vie dans la prière et l'aumône...

Oh! je n'ai plus peur, maintenant... J'irai sans crainte trouver le marquis Jacques, et tenant ma Dolorès par la main, je m'agenouillerai devant lui. Il aime Humbert, il prie, il ne peut plus haïr... Toutes les larmes de son fils sont tombées sur son vieux cœur pour l'attendrir... Où pénètre la charité nait le pardon et l'indulgence... Etiennelette, conduis-moi vers ma fille! Ma fille! Il me semble qu'elle est tout autre depuis que je me sens le droit de lui donner ce titre... Je l'ai toujours aimée, d'ailleurs... T'en souviens-tu? dès le premier jour elle parut me chérir plus que toi... C'était l'instinct, l'instinct sacré que Dieu mit au cœur des enfants et des mères!

Mme de Flessigny se souleva tout à fait et posa les pieds sur le tapis.

Le docteur intervint.

— Je vous permettrai de sortir, lui dit-il, quand vous aurez pris cette potion.

Flavienne eut un beau sourire.

— Je ferai tout ce que vous souhaiterez maintenant, dit-elle; si il faut boire du poison, me voilà prête.

Elle vida la tasse d'un trait, puis elle tendit la main au docteur.

— Je suis une mauvaise malade, mais une bonne mère, dit-elle; vous deviendrez l'ami de la maison, vous soignerez ma fille qui devient un peu pâle... Viens, Etiennelette, viens!

Mme d'Épinoy aida son amie à se lever.

— Acceptez mon bras, madame! dit Antonin.

Flavienne s'enveloppa de sa mante et jeta un voile sur sa tête.

— Mais j'y pense, dit Etiennelette; les chevaux sont dételés.

— Oui, chère sœur, répondit M. de Lannoy, mais mon carrosse m'attend dans la cour.

L'officier de marine soutint Mme de Flessigny, tandis que celle-ci descendait l'escalier. La joie plus que la faiblesse lui causait un tremblement nerveux. Après avoir tant souffert, elle demeurait sans force pour le bonheur.

Dès qu'elle se trouva sur la route conduisant vers le couvent des *Nouvelles Converties*, elle porta les deux mains à sa poitrine; son cœur l'étouffait.